



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Conditions de voyage en avion

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des résolutions [42/214](#), [45/248 A](#), [53/214](#), [63/268](#), [65/268](#), [67/254 A](#), [69/274 A](#), [71/272 B](#), [72/262 B](#), [74/262](#) et [75/253 B](#) ainsi que des décisions 44/442 et 46/450 de l'Assemblée générale, ainsi que de la décision 57/589, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question tous les deux ans. On y trouvera des renseignements sur les conditions de voyage en avion pour la période biennale terminée le 30 juin 2022 et, à des fins de comparaison, des statistiques pour la période biennale terminée le 30 juin 2020 et des analyses des tendances observées au fil des 10 dernières années.

Conformément à la décision de la Commission de la fonction publique internationale tendant à encourager les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à offrir une formule de versement forfaitaire à un taux de 75 % du tarif économique comportant le moins de restrictions pour les voyages autorisés au titre des avantages du personnel, le Secrétaire général propose de mettre fin à la partie encore en vigueur de la mesure provisoire applicable au calcul du versement forfaitaire. En outre, pour améliorer l'efficacité de la gestion des voyages au Secrétariat, le Secrétaire général propose d'appliquer un seuil unique pour déterminer quand les fonctionnaires de rang inférieur à celui de sous-secrétaire général sont autorisés à voyager en classe affaires.

* Dans le présent document, le masculin à valeur générique a parfois été utilisé à la seule fin d'alléger le texte : il renvoie aussi bien aux femmes qu'aux hommes.



I. Introduction

1. À l'ONU, les conditions de voyage en avion sont régies par une série de résolutions et de décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [42/214](#), [45/248 A](#), [53/214](#), [63/268](#), [65/268](#), [67/254 A](#), [69/274 A](#), [71/272 B](#), [72/262 B](#), [74/262](#) et [75/253 B](#), et les décisions 44/442, 46/450 et 57/589. En vue de l'application des différentes dispositions des résolutions [67/254 A](#) et [72/262 B](#) concernant les conditions de voyage en avion, l'instruction administrative relative aux voyages autorisés ([ST/AI/2013/3](#), [ST/AI/2013/3/Amend.1](#), [ST/AI/2013/3/Amend.2](#) et [ST/AI/2013/3/Amend.3](#)) a été promulguée.

2. Dans le système des Nations Unies, plusieurs dérogations aux règles régissant les conditions de voyage en avion sont prévues, dans les cas suivants : très hautes personnalités ; hautes personnalités ; voyages jugés particulièrement fatigants ; voyages pour lesquels des raisons médicales justifient un surclassement ; équipes de protection rapprochée accompagnant le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale et leurs conjoints respectifs ; équipe de protection rapprochée de la présidence de l'Assemblée générale ; voyages pour lesquels il n'y a plus de place dans la classe normalement prévue et il semble raisonnable d'autoriser un surclassement.

3. Le Secrétaire général analyse rigoureusement chaque demande de dérogation, en ne prenant en considération que celles qui relèvent des cas énoncés au paragraphe 2 ci-dessus et en tenant compte de la nécessité de recourir à de hautes personnalités – qui, pour la plupart, proposent leurs services à l'Organisation à titre gracieux – et de celle de préserver la capacité de mobilisation du Secrétariat.

4. En application des résolutions [72/262 B](#) et [75/253 B](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à restreindre l'octroi de dérogations, l'Administration a encore réduit le nombre des exceptions aux règles régissant les conditions de voyage en avion. Le nombre des demandes a lui-même diminué (494 pour la période de juillet 2020 à juin 2022 contre 841 pour la période de juillet 2018 à juin 2020). Cette baisse s'explique peut-être en partie par la diminution générale du nombre des voyages en avion sous l'effet de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). On trouvera, dans les sections II à IV du présent rapport, des analyses et explications détaillées sur l'évolution à la hausse ou à la baisse du nombre de dérogations et des coûts supplémentaires correspondants.

5. La section V présente des statistiques sur les voyages à l'échelle du Secrétariat pour la période biennale terminée en juin 2022. Les volumes de voyages, sur lesquels a fortement pesé la pandémie de COVID-19 au cours de la première partie de la période considérée, ont progressivement augmenté au cours de la deuxième partie de cette période (juillet 2021-juin 2022) au fil de l'assouplissement ou de la levée des mesures visant à restreindre les voyages. Le présent rapport revient également dans la section VI sur le suivi des bonnes pratiques du secteur des compagnies aériennes dans le domaine des programmes de fidélité et sur les nouvelles évolutions observées.

6. La section VII présente des informations sur le taux d'utilisation de la formule du versement forfaitaire. Conformément à la décision de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) tendant à encourager l'harmonisation de cette formule dans l'ensemble des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, d'améliorer encore l'efficacité et l'efficience de l'administration des voyages et d'encourager un recours accru à cette formule, le Secrétaire général propose de mettre fin à la mesure provisoire consistant à fixer le montant forfaitaire à 70 % du tarif économique comportant le moins de restrictions et de revenir à un taux de 75 %.

7. À la section VIII, dans le but d'améliorer l'efficacité et l'administration des voyages en avion, et conformément aux résolutions 72/262 B et 75/253 B, le Secrétaire général propose de remplacer le double seuil actuel et d'appliquer un seuil unique pour déterminer quand les fonctionnaires de rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et les membres de leur famille remplissant les conditions requises) peuvent être autorisés à voyager en classe affaires.

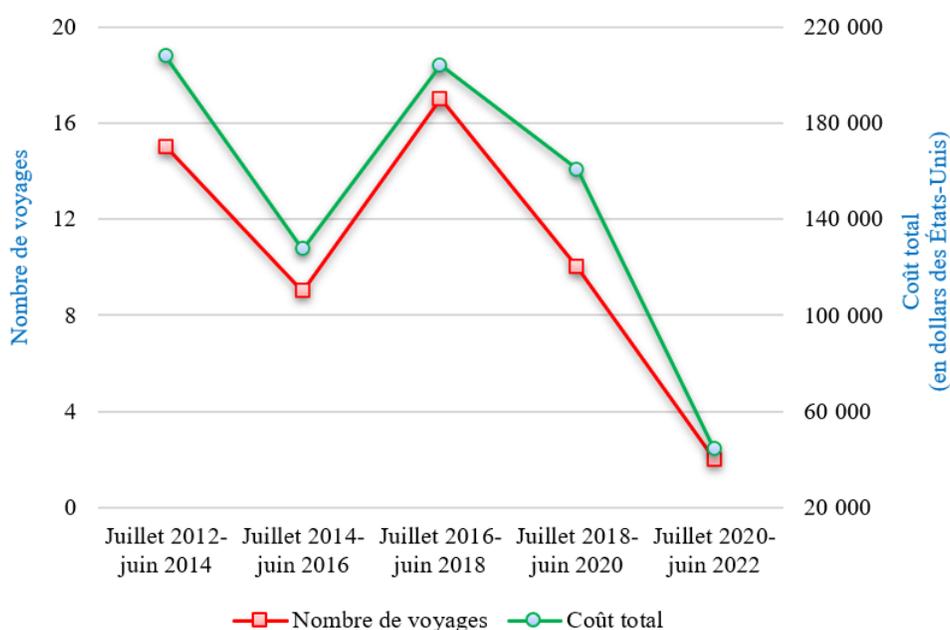
II. Délégations

8. Conformément aux dispositions des résolutions 42/214 et 74/262 de l'Assemblée générale, les chefs de délégation des pays les moins avancés ont le droit de voyager en première classe pour se rendre aux sessions ordinaires ou extraordinaires de l'Assemblée. Au cours de la période écoulée du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, deux voyages en première classe (pour un coût de 44 200 dollars) ont été autorisés, contre neuf voyages en première classe et un voyage combinant première classe et classe affaires (pour un coût de 160 717 dollars) au cours de la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020.

9. Comme l'illustre la figure I, le nombre des voyages de chefs de délégation des pays les moins avancés aux sessions de l'Assemblée générale tout comme le coût total correspondant ont connu une diminution générale entre la période de juillet 2012 à juin 2014 et la période de juillet 2020 à juin 2022, à l'exception de la période de juillet 2016 à juin 2018, qui a été marquée par une augmentation des demandes d'autorisation de voyage présentées pour les chefs de délégation des pays les moins avancés.

Figure I

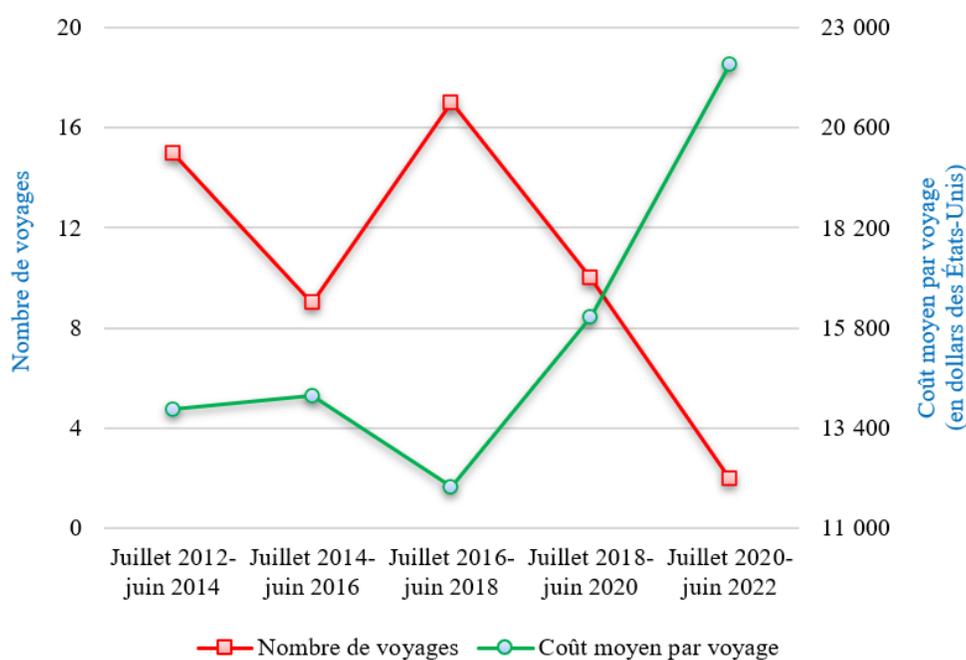
Voyages en première classe ou combinant première classe et classe affaires (représentants se rendant aux sessions de l'Assemblée générale) : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût total)



10. Comme l'illustre la figure II, le coût moyen par voyage a connu une tendance générale à la hausse entre la période de juillet 2012 à juin 2014 et la période de juillet 2020 à juin 2022, à l'exception de la période de juillet 2016 à juin 2018, au cours de laquelle le coût moyen a baissé pour s'établir à 11 994 dollars. Le coût moyen par voyage a augmenté au cours de la période de juillet 2020 à juin 2022 pour atteindre 22 100 dollars (contre 16 072 dollars au titre de la période de juillet 2018 à juin 2020). L'augmentation générale du coût moyen par voyage correspond à la tendance observée à l'échelle mondiale dans le secteur, à savoir le relèvement des tarifs des billets de première classe.

Figure II

Voyages en première classe ou combinant première classe et classe affaires (représentants se rendant aux sessions de l'Assemblée générale) : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût moyen par voyage)



III. Présidence de l'Assemblée générale

11. Dans sa résolution [53/214](#), l'Assemblée générale a décidé que son (sa) président(e) serait pleinement habilité à utiliser les crédits prévus au budget de son bureau, compte tenu du budget-programme approuvé, pour renforcer la capacité de la présidence de s'acquitter de ses fonctions avec efficacité et efficience. Dans sa résolution [74/262](#), l'Assemblée a également décidé que son président ou sa présidente avait le droit de voyager en première classe. Au cours de la période de juillet 2020 à juin 2022, un voyage combinant première classe et classe affaires a été effectué par le Président de l'Assemblée générale pour un coût de 7 737 dollars (contre un voyage en première classe et trois voyages combinant première classe et classe affaires pour un coût de 45 683 dollars au cours de la période de juillet 2018 à juin 2020).

12. Le nombre des voyages en première classe ou combinant première classe et classe affaires effectués par la présidence de l'Assemblée générale qui ont été financés au moyen du budget ordinaire a globalement diminué entre la période de juillet 2012 à juin 2014 et la période de juillet 2020 à juin 2022, à l'exception de la

période de juillet 2016 à juin 2018. Au cours de la période de juillet 2020 à juin 2022, le coût moyen par voyage a baissé pour atteindre 7 737 dollars (contre 11 421 dollars au cours de la période de juillet 2018 à juin 2020). Cette diminution peut s'expliquer par la baisse générale du nombre de voyages combinant première classe et classe affaires effectués au cours de la période considérée (voir fig. III et IV).

Figure III
Voyages en première classe ou combinant première classe et classe affaires (présidence de l'Assemblée générale) : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût total)

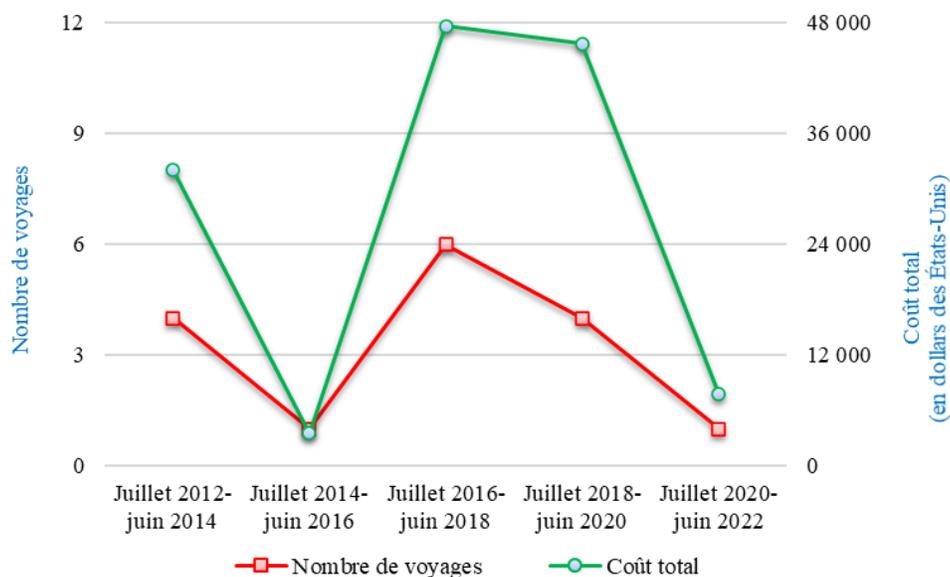
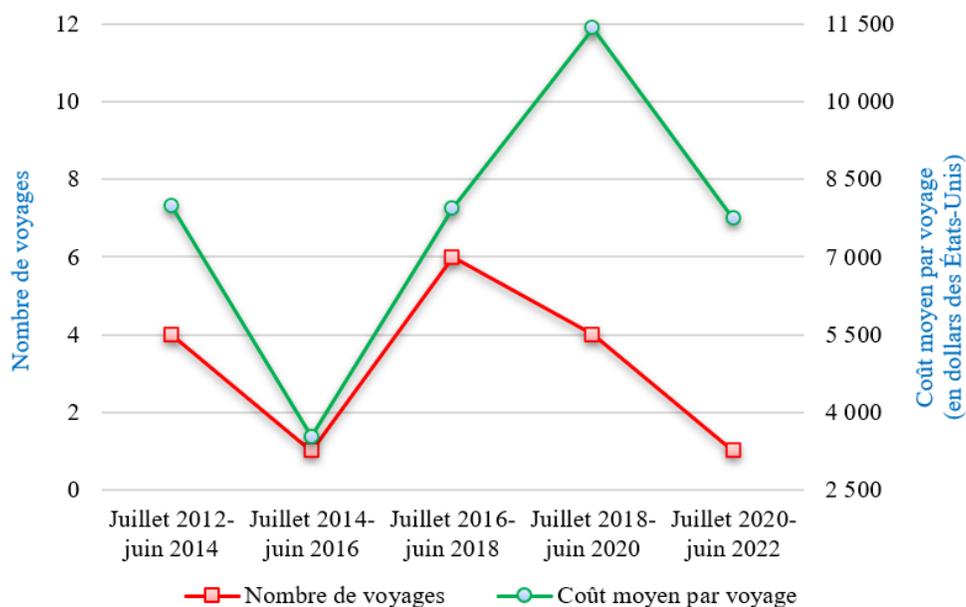


Figure IV
Voyages en première classe ou combinant première classe et classe affaires (présidence de l'Assemblée générale) : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût moyen par voyage)



IV. Dérogations accordées par le Secrétaire général

13. Dans sa résolution [42/214](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait bon de le faire, en autorisant au cas par cas des voyages en première classe. Dans sa résolution [72/262 B](#), l'Assemblée a décidé de ne plus autoriser les fonctionnaires des Nations Unies à voyager en première classe lors de déplacements officiels. Le Secrétaire général exerce son pouvoir discrétionnaire conformément au paragraphe 4.8 de l'instruction administrative [ST/AI/2013/3](#), telle que modifiée, s'il juge que des circonstances exceptionnelles commandent de déroger aux règles régissant les conditions de voyage en avion. Dans l'exercice de cette prérogative, le Secrétaire général tient compte, notamment, des considérations suivantes :

a) Une demande de surclassement pour raisons médicales ne peut être présentée que lorsqu'il y a lieu de penser qu'un voyage dans une classe inférieure aurait des répercussions directes et négatives sur la santé de la voyageuse ou du voyageur. Toute demande de ce type doit être soumise au préalable à la direction de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail, accompagnée de pièces justificatives suffisantes pour convaincre le Secrétaire général qu'un surclassement permettrait d'éviter ce préjudice. L'âge ne justifie pas en soi l'octroi d'une dérogation ;

b) Les exigences du service font que l'intéressé(e) est tenu(e) de voyager à une date précise alors que l'avion est complet dans la classe normalement prévue. Il peut également arriver qu'aucun vol ne soit disponible pour assurer les conditions de voyage auxquelles l'intéressé(e) a normalement droit et que l'indemnité journalière de subsistance qu'il faudrait lui verser s'il lui fallait attendre le vol suivant dépasse le coût supplémentaire occasionné par un voyage en classe supérieure. Il appartient au Secrétaire général de décider au cas par cas s'il s'agit là de « circonstances exceptionnelles » au sens de l'instruction administrative [ST/AI/2013/3](#) telle que modifiée ;

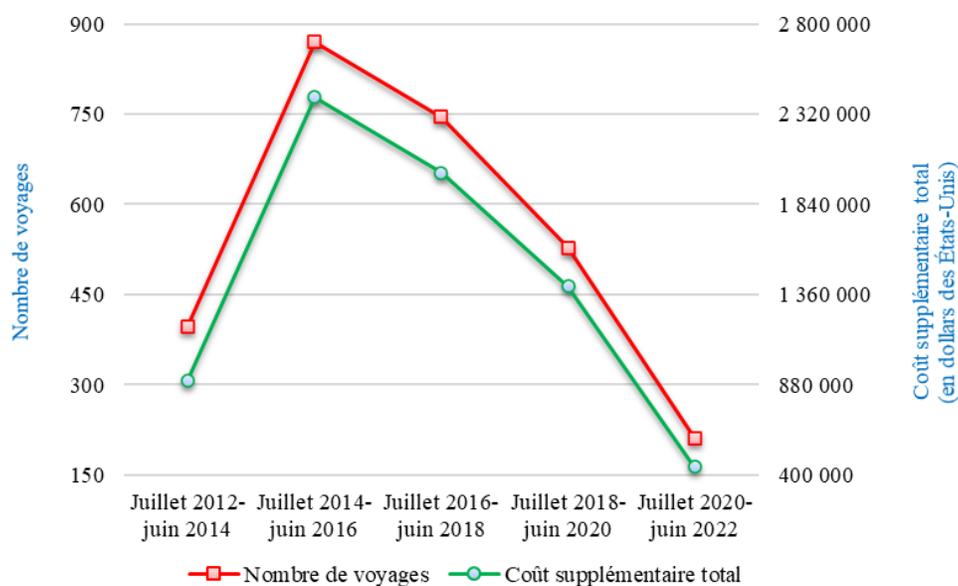
c) La personne qui voyage est une très haute personnalité (chef d'État ou de gouvernement, encore en exercice ou non) ;

d) La personne qui voyage est une haute personnalité (ministre, encore en exercice ou non, ou personnalité de premier plan du monde politique ou économique, ou des milieux scientifique, humanitaire ou culturel, de l'avis du Secrétaire général) qui fournit des services à l'Organisation ;

e) Les exigences du service font que l'intéressé(e) doit, après une journée entière de travail, voyager de nuit pour reprendre ses activités ou participer à une réunion de haut niveau dès le lendemain matin ou dès son arrivée, auquel cas le voyage peut être considéré comme particulièrement fatigant. Il convient toutefois d'éviter ce genre de situation en planifiant les déplacements suffisamment à l'avance. Il appartient au Secrétaire général de décider au cas par cas s'il s'agit là de « circonstances exceptionnelles » au sens de l'instruction administrative [ST/AI/2013/3](#) telle que modifiée.

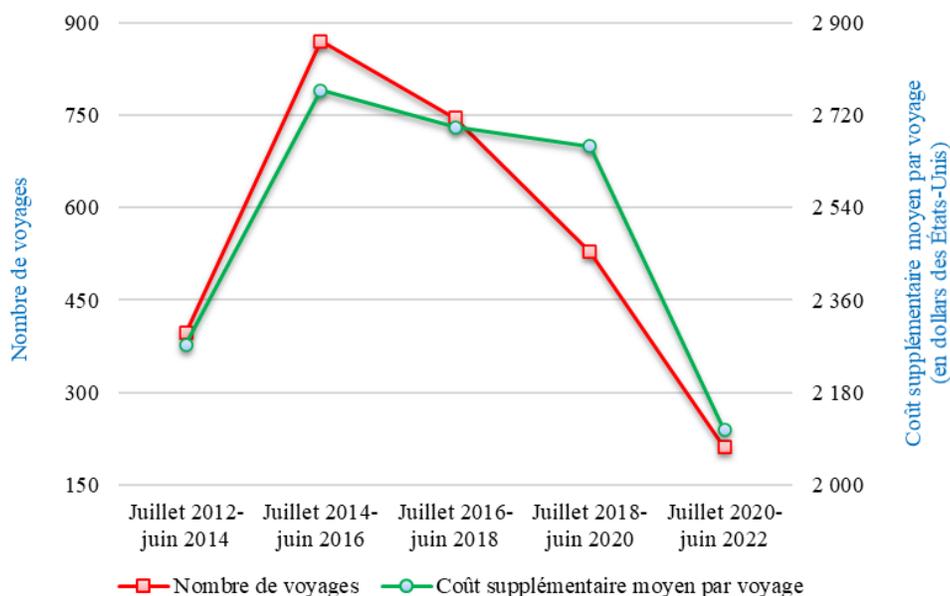
14. Comme l'illustre la figure V, en ce qui concerne le Secrétariat, le nombre de voyages effectués dans le cadre des dérogations accordées par le Secrétaire général et leur coût supplémentaire total ont continué à diminuer entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2022, l'Administration s'étant employée à limiter le nombre de dérogations accordées, notamment en appliquant des critères plus restrictifs pour que ce qui est des voyageurs relevant des catégories des très hautes personnalités et des hautes personnalités définies aux alinéas c) et d) du paragraphe 13 ci-dessus, conformément à la résolution [72/262 B](#) et à des résolutions antérieures de l'Assemblée générale, notamment la résolution [69/274 A](#). Cette baisse s'explique également en partie par la diminution globale du nombre des voyages en avion effectués par suite de la pandémie de COVID-19.

Figure V
**Dérogations accordées pour le Secrétariat : analyse de la tendance
 (nombre de voyages et coût supplémentaire total)**



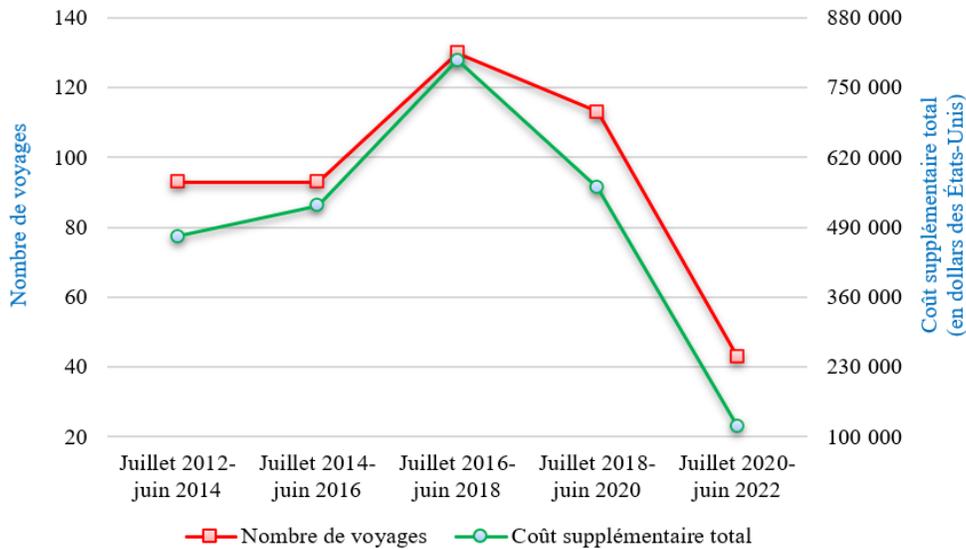
15. La figure VI montre que, pour ce qui est du Secrétariat, le coût supplémentaire moyen par voyage a diminué entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022 pour s'établir à 2 107 dollars (contre 2 659 dollars au cours de la période précédente). Cette baisse peut notamment s'expliquer par l'ensemble des mesures prises par l'Administration pour utiliser de manière optimale les ressources destinées aux voyages, notamment l'achat anticipé des billets et le choix de l'itinéraire le plus économique.

Figure VI
**Dérogations accordées pour le Secrétariat : analyse de la tendance
 (nombre de voyages et coût supplémentaire moyen par voyage)**



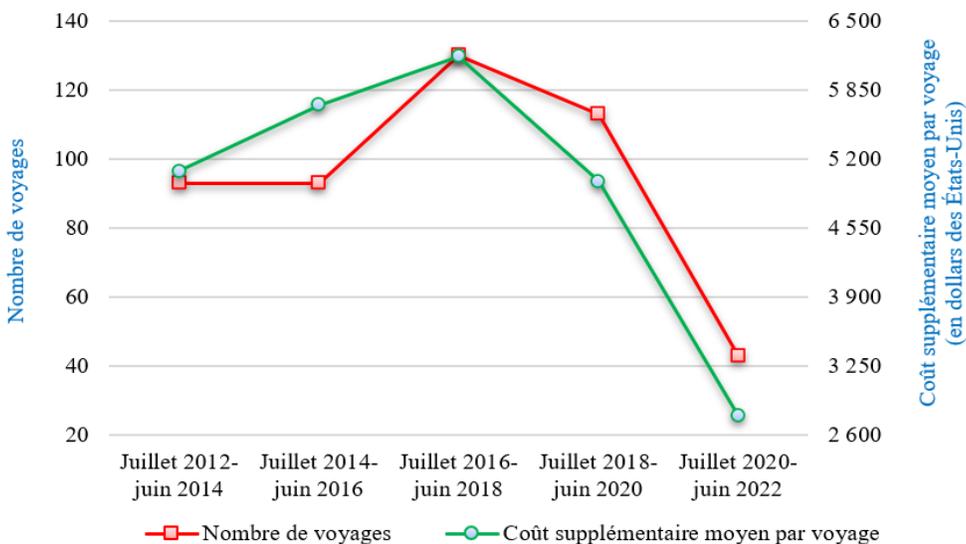
16. Des dérogations sont également accordées aux fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité affectés aux équipes de protection rapprochée du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général ou de la Vice-Secrétaire générale et de leurs conjoints respectifs. Comme l'illustre la figure VII, au cours de la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, 43 voyages ont été effectués, pour un coût supplémentaire estimé à 119 769 dollars (contre 113 voyages, pour un coût supplémentaire estimé à 563 648 dollars au cours de la période précédente).

Figure VII
Voyages des équipes de sécurité : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût supplémentaire total)



17. Comme l'illustre la figure VIII, le coût supplémentaire moyen par voyage du personnel des services de sécurité s'est établi à 2 785 dollars au titre de la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 (contre 4 988 dollars au cours de la période précédente).

Figure VIII
Voyages des équipes de sécurité : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût supplémentaire moyen par voyage)



18. En application de la résolution 65/268 de l'Assemblée générale, le présent rapport présente des données récapitulatives sur les dérogations accordées en ce qui concerne l'ONU et les entités du système des Nations Unies au cours de la période biennale terminée le 30 juin 2022 (voir tableau 1) et, à des fins de comparaison, des données récapitulatives sur les dérogations accordées au cours de la période biennale terminée le 30 juin 2020 (voir tableau 2).

Tableau 1
Dérogations accordées pendant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 (ONU et entités du système des Nations Unies)

(En dollars des États-Unis)

<i>Motif de dérogation</i>	<i>Première classe/combinaison de plusieurs classes</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>		<i>Ventilation des coûts supplémentaires</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Autres</i>
Haute personnalité	–	–	274	802 666	274	802 666	173 896	628 770
Raisons médicales	–	–	75	118 457	75	118 457	69 043	49 414
Très haute personnalité	–	–	9	21 049	9	21 049	7 565	13 484
Voyage particulièrement fatigant	–	–	36	145 166	36	145 166	27 356	117 810
Avion complet dans la classe normalement prévue	5	8 060	51	69 317	56	77 377	37 849	39 528
Sécurité	10	15 145	33	104 624	43	119 769	119 769	–
Total	15	23 205	478	1 261 279	493	1 284 484	435 478	849 006

Tableau 2
Dérogations accordées pendant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020 (ONU et entités du système des Nations Unies)

(En dollars des États-Unis)

<i>Motif de dérogation</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>		<i>Ventilation des coûts supplémentaires</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Autres</i>
Haute personnalité	–	–	609	1 526 614	609	1 526 614	821 838	704 776
Raisons médicales	–	–	56	110 859	56	110 859	64 263	46 596
Très haute personnalité	–	–	28	87 929	28	87 929	44 688	43 241
Voyage particulièrement fatigant	–	–	18	55 688	18	55 688	27 658	28 030
Avion complet dans la classe normalement prévue	7	16 844	10	15 439	17	32 283	19 883	12 400
Sécurité	–	–	113	563 648	113	563 648	563 648	–
Total	7	16 844	834	2 360 177	841	2 377 021	1 541 978	835 043

19. Des données récapitulatives relatives aux dérogations accordées en ce qui concerne le Secrétariat au cours de la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 sont présentées au tableau 3. Les annexes I à V contiennent des renseignements détaillés sur le nombre et la nature des dérogations accordées pendant la période considérée et sur les coûts supplémentaires qui en ont résulté.

Tableau 3

Dérogations accordées pour le Secrétariat pendant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Motif de dérogation</i>	<i>Première classe/comboinaison de plusieurs classes</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>		<i>Ventilation des coûts supplémentaires</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Autres</i>
Haute personnalité	–	–	95	254 973	95	254 973	173 896	81 077
Raisons médicales	–	–	60	85 547	60	85 547	69 043	16 504
Très haute personnalité	–	–	4	7 565	4	7 565	7 565	–
Voyage particulièrement fatigant	–	–	16	35 155	16	35 155	27 356	7 799
Avion complet dans la classe normalement prévue	4	6 246	32	55 118	36	61 364	37 849	23 515
Sécurité	10	15 145	33	104 624	43	119 769	119 769	–
Total	14	21 391	240	542 982	254	564 373	435 478	128 895

20. À des fins de comparaison, des données récapitulatives relatives aux dérogations accordées en ce qui concerne le Secrétariat au cours de la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020 sont présentées au tableau 4.

Tableau 4

Dérogations accordées pour le Secrétariat pendant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020

(En dollars des États-Unis)

<i>Motif de dérogation</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>		<i>Ventilation des coûts supplémentaires</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Autres</i>
Haute personnalité	–	–	434	1 171 026	434	1 171 026	821 838	349 188
Raisons médicales	–	–	46	88 183	46	88 183	64 263	23 920
Très haute personnalité	–	–	23	72 435	23	72 435	44 688	27 747
Voyage particulièrement fatigant	–	–	16	52 472	16	52 472	27 658	24 814
Avion complet dans la classe normalement prévue	5	15 434	4	4 449	9	19 883	19 883	–
Sécurité	–	–	113	563 648	113	563 648	563 648	–
Total	5	15 434	636	1 952 213	641	1 967 647	1 541 978	425 669

21. Des données récapitulatives relatives aux dérogations accordées en ce qui concerne les entités du système des Nations Unies au cours de la période biennale terminée le 30 juin 2022 sont présentées au tableau 5, et un récapitulatif de celles qui l'ont été au cours de la période biennale terminée le 30 juin 2020 le sont au tableau 6. On trouvera aux annexes VI à XVI des données détaillées sur les dérogations accordées pour la période considérée en ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Tableau 5

Dérogations accordées pour les entités du système des Nations Unies pendant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Motif de dérogation</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>
Haute personnalité	–	–	179	547 693	179	547 693
Raisons médicales	–	–	15	32 910	15	32 910
Très haute personnalité	–	–	5	13 484	5	13 484
Voyage particulièrement fatigant	–	–	20	110 011	20	110 011
Avion complet dans la classe normalement prévue	1	1 814	19	14 199	20	16 013
Total	1	1 814	238	718 297	239	720 111

Tableau 6

Dérogations accordées pour les entités du système des Nations Unies pendant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020

(En dollars des États-Unis)

<i>Motif de dérogation</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>
Haute personnalité	–	–	175	355 588	175	355 588
Raisons médicales	–	–	10	22 676	10	22 676
Très haute personnalité	–	–	5	15 494	5	15 494
Voyage particulièrement fatigant	–	–	2	3 216	2	3 216
Avion complet dans la classe normalement prévue	2	1 410	6	10 990	8	12 400
Total	2	1 410	198	407 964	200	409 374

22. Les figures IX et X font apparaître que, pendant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, le nombre de voyages ayant fait l'objet d'une dérogation au titre des entités du système des Nations Unies a augmenté (239 contre 200 au cours de la période précédente), tout comme le coût supplémentaire total en résultant (720 111 dollars contre 409 374 dollars pour la période précédente) et le coût supplémentaire moyen par voyage (3 013 dollars contre 2 047 dollars au cours de la période précédente).

Figure IX

Dérogations accordées pour les entités du système des Nations Unies : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût supplémentaire total)

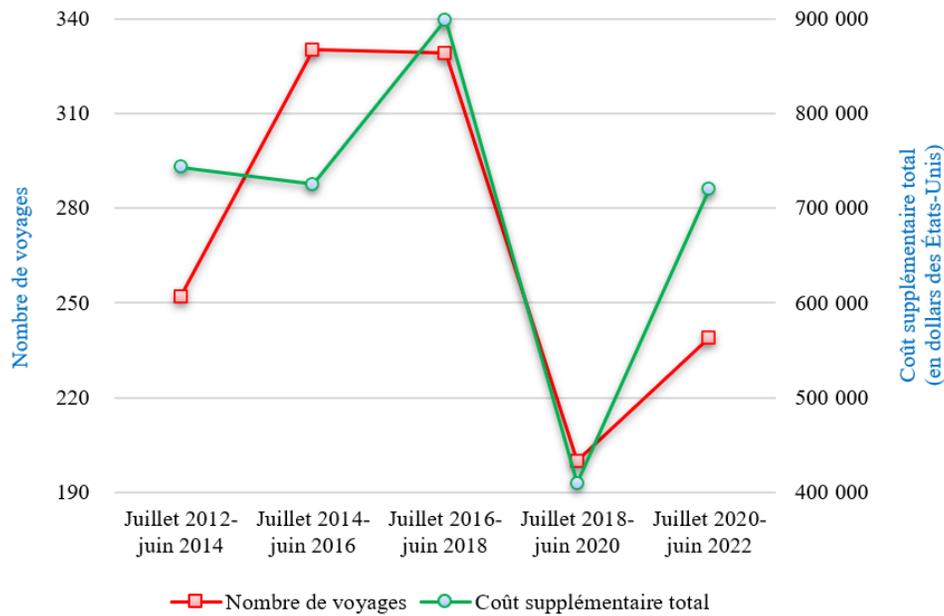
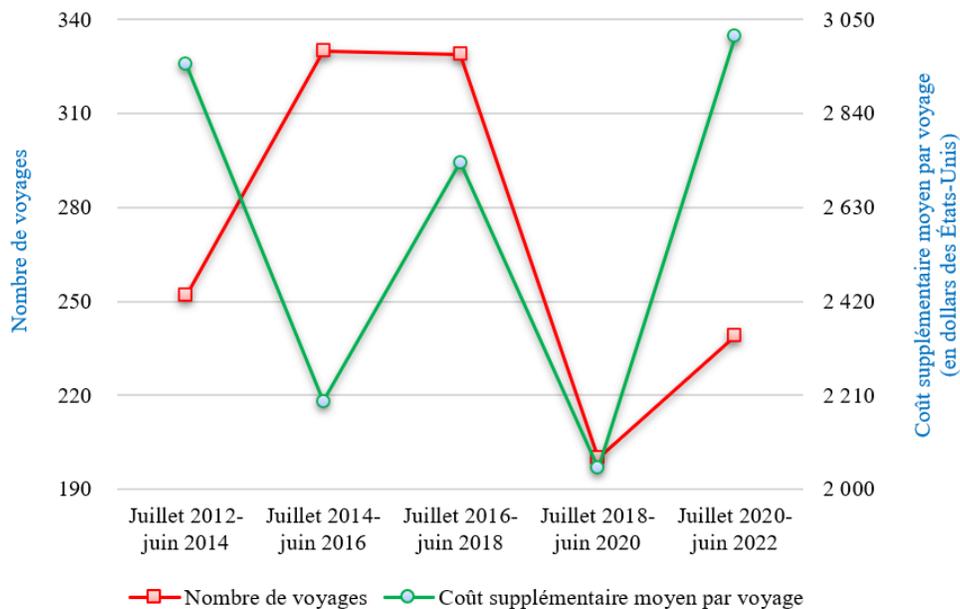


Figure X

Dérogations accordées pour les entités du système des Nations Unies : analyse de la tendance (nombre de voyages et coût supplémentaire moyen par voyage)



V. Informations actualisées sur les voyages en avion

23. Dans ses rapports précédents ([A/71/741](#), [A/71/741/Corr.1](#), [A/72/716](#), [A/73/705](#) et [A/75/654/Rev.1](#)), le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale des informations actualisées, des tendances et des analyses sur les activités touchant les voyages en avion à l'échelle du Secrétariat.

24. Lesdites informations se fondaient sur les données du module voyages d'Umoja qui, extraites au moyen du module d'analyse décisionnelle, correspondaient aux différents types et catégories de voyage définis dans le progiciel de gestion intégré.

25. Aux fins du présent rapport, les informations fournies ci-après portent sur la période allant de juillet 2020 à juin 2022.

Volume, fréquence et objet des voyages

26. Le tableau 7 présente une vue d'ensemble du nombre de voyages en avion de ligne payés par l'ONU, selon les différentes catégories de voyage répertoriées dans Umoja.

Tableau 7

Volume des voyages en avion de ligne par catégorie répertoriée dans Umoja (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

(Nombre de voyages)

Type de voyage	2020		2021		Total
	Juillet-décembre	Janvier-juin	Juillet-décembre	Janvier-juin	
Voyages officiels	3 979	7 489	20 486	34 228	66 182
Voyages autorisés au titre des avantages du personnel	293	255	392	184	1 124
Voyages Ressources humaines	1 728	2 089	2 580	2 528	8 925
Voyages des membres du personnel en tenue	5 448	5 190	5 659	4 778	21 075
Total	11 448	15 023	29 117	41 718	97 306

27. Le volume global des voyages en avion a fortement diminué (55 %) par rapport à la période précédente. La raison en est que les effets perturbateurs de la pandémie de COVID-19 (notamment les mesures visant à restreindre les voyages) ont continué à se faire sentir pendant la majeure partie de la période considérée. Le volume des voyages officiels a été particulièrement touché et a enregistré la plus forte baisse. Ainsi, le nombre de voyages officiels au second semestre 2020 a diminué d'environ 93 % par rapport à la même période en 2019. Si le volume des voyages a commencé à se rétablir au cours de la période biennale considérée, la volatilité et l'instabilité persistantes de l'ensemble du secteur du transport aérien ont rendu difficile l'établissement de tendances statistiques à long terme et la réalisation de comparaisons utiles avec les données d'avant la pandémie.

Classe du billet d'avion

28. Le tableau 8 présente une vue d'ensemble, par classe, du nombre de voyages en avion de ligne payés par l'ONU.

Tableau 8
Volume des voyages en avion de ligne par classe (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

(Nombre de voyages)

Classe	2020		2021		2022		Total	Pourcentage
	Juillet-décembre	Janvier-juin	Juillet-décembre	Janvier-juin	Juillet-décembre	Janvier-juin		
Classe économique	10 440	13 355	25 709	35 964	85 468	88		
Classe affaires	874	1 406	2 711	4 484	9 475	10		
Première classe	–	–	2	2	4	–		
Classes de service multiples (dont voyages en première classe)	2	3	5	1	11	–		
Classes de service multiples (hors voyages en première classe)	132	259	690	1 267	2 348	2		
Total	11 448	15 023	29 117	41 718	97 306	100		

Déclassés à titre volontaire

29. La politique du Secrétariat en matière de voyages officiels comprend une disposition visant à encourager les déclassés à titre volontaire : le membre du personnel qui opte pour un déclassé bénéficie d'un siège en cabine économique premium ou d'un siège premium.

30. Au cours de la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, le nombre total de demandes de voyage effectuées dans Umoja avec déclassé volontaire était de 526, soit 4,4 % de tous les voyages en avion de ligne payés par l'ONU. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général ([A/75/654/Rev.1](#), par. 31), le Secrétariat a mis en service une version améliorée du module voyages d'Umoja, qui permet d'enregistrer la différence de coût réelle au moment de l'approbation du voyage par le bureau de traitement.

31. Les économies réalisées entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022, calculées sur la base de la différence de coût réelle des billets enregistrés dans Umoja, sont ainsi estimées à 1 561 028 dollars.

Frais de voyage

32. Le tableau 9 présente les frais de voyage ventilés par catégorie répertoriée dans Umoja. Tous les modes de transport, y compris les avions autres que les avions de ligne (tels que ceux appartenant à l'ONU), le train ou encore les véhicules à moteur sont pris en compte dans ces chiffres.

Tableau 9
Frais de voyage par catégorie répertoriée dans Umoja (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Type de voyage	Juillet-décembre 2020			Janvier-décembre 2021			Janvier-juin 2022		
	Billet	Autres frais	Total	Billet	Autres frais	Total	Billet	Autres frais	Total
Voyages officiels	3 577	8 095	11 672	34 719	51 923	86 642	61 002	48 785	109 787
Voyages autorisés au titre des avantages du personnel	547	10 282	10 829	1 762	34 982	36 744	521	14 665	15 196

Type de voyage	Juillet-décembre 2020			Janvier-décembre 2021			Janvier-juin 2022		
	Billet	Autres frais	Total	Billet	Autres frais	Total	Billet	Autres frais	Total
Voyages Ressources humaines	3 910	1 175	5 085	10 321	2 784	13 105	6 166	967	7 133
Voyages des membres du personnel en tenue	6 539	579	7 118	13 814	855	14 669	4 917	234	5 151
Total	14 573	20 131	34 704	60 616	90 544	151 160	72 606	64 651	137 257

33. Les frais sont ventilés selon les rubriques « Billet » et « Autres frais ». Cette dernière rubrique englobe tous les frais autres que les billets, tels que l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée.

Application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion

34. La pandémie de COVID-19 a continué de réduire fortement le nombre de voyages effectués au cours de la période considérée, le volume des voyages ne retrouvant son niveau d'avant la pandémie qu'au deuxième trimestre 2022. Au total, 97 306 voyages ont été effectués, contre 216 456 voyages pendant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020 (soit 55 % de moins). Cette baisse s'explique principalement par une réduction de 64 % des voyages officiels (66 182 voyages contre 183 214 voyages).

35. Le taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion s'est établi à 33 %, ce qui représente une baisse par rapport au taux de 38 % constaté pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020 et un retour au niveau enregistré au cours de la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018. Le tableau 10 donne un aperçu de l'application des directives pour les quatre types de voyage ainsi que du délai moyen de traitement à quatre points de mesure clés : le nombre de jours avant le voyage où les demandes d'autorisation ont été présentées et le nombre moyen de jours de traitement à trois étapes clés de la procédure d'autorisation.

Tableau 10

Application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, par catégorie de voyage (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

Type de voyage	Nombre de voyages	Conformité (pourcentage)	Délai moyen (jours) ^a			
			Présentation (règle des 21 jours)	Partenaire ressources humaines	Agent certificateur	Bureau de traitement
Voyages officiels	66 182	25	12,0	s.o.	1,1	1,4
Voyages autorisés au titre des avantages du personnel	1 124	40	11,1	3,0	1,9	2,0
Voyages Ressources humaines	8 925	42	17,1	1,2	1,1	1,0
Voyages des membres du personnel en tenue	21 075	52	23,4	s.o.	0,5	2,5
Total (moyenne pondérée)	97 306	33	14,9	1,4	1,0	1,5

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Tous les délais figurant à la rubrique « Total » sont pondérés par rapport au nombre de voyages effectués dans chaque catégorie. Cette méthode permet de tenir compte de la grande variabilité des volumes de voyage respectifs de chaque catégorie et de la différence de traitement des demandes relevant de la catégorie « voyages autorisés au titre des avantages du personnel » et de celles concernant les « voyages Ressources humaines », lesquelles nécessitent l'approbation du partenaire ressources humaines.

36. En moyenne, les demandes d'autorisation ont été présentées 14,9 jours avant le voyage, ce qui est inférieur à la règle des 21 jours et aux 17 jours atteints précédemment. Les demandes de voyage officiel ont été soumises plus tard par rapport à la période précédente (12 jours en moyenne contre 16,4 jours), tout comme les demandes de voyage au titre des avantages du personnel (11,1 jours en moyenne contre 21,5 jours). Les demandes de voyage des membres du personnel en tenue ont fait mieux que la règle des 21 jours (23,4 jours). En revanche, les délais moyens d'approbation des demandes se sont améliorés pour tous les types de voyage. Ainsi, au niveau des partenaires ressources humaines, les délais d'approbation des voyages au titre des avantages du personnel sont passés de 10,4 jours à 3 jours et ceux des voyages Ressources humaines de 3,6 jours à 1,2 jour. Au niveau des agents certificateurs, les délais de traitement sont passés de 1,9 jour à 1 jour. Au niveau du bureau de traitement, les délais sont restés de 1,5 jour.

37. Le tableau 11 présente, par type de voyage et par catégorie de motif, les différentes raisons invoquées pour justifier la non-application de la règle des 21 jours. Les trois grandes catégories de motifs de non-respect étaient une nouvelle fois les suivantes : « Planification tardive de manifestations » (25 %), « Désignation tardive du voyageur » (15 %) et « Autre » (15 %). L'utilisation de la catégorie « Autre » a diminué de 22 % à 15 %. Comme indiqué dans le rapport précédent, cette baisse tient en partie à l'affichage d'un message invitant les voyageurs à choisir le motif le plus approprié au lieu de sélectionner la mention générique « Autre », ce qui augmente l'exactitude des informations disponibles.

Tableau 11

Justification de la présentation tardive des demandes, par type de voyage et par catégorie de motif (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

(En pourcentage)

Motif du retard	Voyages autorisés			Voyages des membres du personnel en tenue	Total
	Voyages officiels	au titre des avantages du personnel	Voyages Ressources humaines		
Retards dans la procédure d'approbation ^a	9	35	15	7	9
Modification sans incidence sur le coût du billet	–	–	–	–	–
Modification avec incidence sur le coût du billet	–	–	–	–	–
Confirmation tardive du voyageur	9	2	2	–	7
Exigences du service ou circonstances opérationnelles	5	8	10	49	12
Planification tardive de manifestations	27	12	29	12	25
Désignation tardive du voyageur	20	–	2	–	15
Autre (préciser)	14	16	19	16	15
Motif lié à la pandémie de COVID-19	9	25	12	15	11
Problème de budget ou de financement du voyage	5	2	2	–	4

<i>Motif du retard</i>	<i>Voyages officiels</i>	<i>Voyages autorisés au titre des avantages du personnel</i>	<i>Voyages Ressources humaines</i>	<i>Voyages des membres du personnel en tenue</i>	<i>Total</i>
Retard dans la délivrance du visa ou des documents de voyage	2	–	9	1	2

^a Cette catégorie comprend les cas où le voyageur présente sa demande plus de 21 jours avant la date du voyage (cas dans lequel il n'y a pas d'obligation de justification), mais où la demande n'est pas finalisée 16 jours avant le voyage.

38. Le Secrétariat continue d'améliorer l'accès des entités aux informations en temps réel pour les aider à suivre et à analyser la manière dont celles-ci appliquent les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. La Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a écrit à tous les chefs d'entités du Secrétariat au premier trimestre de 2022 pour leur demander de mieux respecter les directives relatives aux délais d'achat et d'avoir davantage recours aux outils de suivi destinés à aider les entités à mieux les appliquer. S'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives, le taux d'application constaté au cours des deuxième et troisième trimestres de 2022 fait apparaître une certaine amélioration. Composante clé de la deuxième ligne de maîtrise des risques, la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité continue de transmettre à toutes les entités du Secrétariat (la première ligne de maîtrise des risques) des rapports trimestriels sur les indicateurs de performance clés du mécanisme de suivi de la délégation de pouvoirs, dont l'application des directives relatives au délais d'achat des billets d'avion. Des outils supplémentaires ont été mis en place pendant la période considérée pour soutenir les entités de première ligne. Au cours du deuxième trimestre de 2022, le Département de l'appui opérationnel a mis au point un tableau de bord sur les statistiques relatives aux voyages qui permet aux entités de visualiser l'historique des procédures de traitement des demandes de voyage et de repérer les retards. Ce tableau de bord complète le rapport quotidien sur la notification des autorisations en attente, que le Département a mis en place au premier trimestre de 2020.

39. Les améliorations apportées aux informations et aux outils commencent à permettre une analyse plus approfondie qu'auparavant. Ainsi, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, les membres de l'équipe de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité qui est chargée de suivre les indicateurs clés de performance relatifs à la délégation de pouvoirs ont suivi le cours de formation interne sur l'analyse des données, Kamino, au deuxième trimestre 2022. L'équipe expérimente actuellement différentes approches analytiques en vue de renforcer : a) la qualité des informations transmises aux entités qui constituent la première ligne de maîtrise des risques ; b) la surveillance et le suivi exercés par la deuxième ligne.

Utilisation de nouveaux moyens d'exécution des tâches prescrites

40. Dans sa résolution [75/253 B](#), l'Assemblée générale a prié de nouveau le Secrétaire général de tenir les gestionnaires responsables de la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages, qu'ils favoriseront en particulier en insistant sur l'utilisation de nouveaux moyens de communication et de représentation. Dans sa communication aux chefs d'entité mentionnée au paragraphe 38 du présent rapport, la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a rappelé la politique officielle de l'Organisation en matière de voyages énoncée dans l'instruction administrative [ST/AI/2013/3](#), telle que

modifiée, concernant l'utilisation d'autres méthodes de communication (visioconférence, audioconférence, plateforme virtuelle) et l'obligation de certifier, avant d'autoriser tout voyage, qu'un contact personnel direct est nécessaire et que d'autres méthodes ont été envisagées et jugées inefficaces.

41. Le tableau 12 présente une vue d'ensemble du nombre de visioconférences et autres services de participation virtuelle ou à distance assurés au Siège par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence au cours des cinq années antérieures (2017-2021). Si le volume de ces réunions a diminué en 2020 et 2021, il est clair que l'augmentation sensible de l'utilisation individuelle de ces technologies de communication sous l'effet de la pandémie de COVID-19 a été dans une large mesure remplacée par la nécessité de recourir à des visioconférences, qui, par leur nature même, sont plus complexes et mobilisent davantage de membres du personnel, et qui sont complétées par d'autres plateformes de réunion virtuelles et services d'appui en matière de technologies de l'information et des communications, comme il est expliqué au paragraphe 42 du présent rapport.

Tableau 12

Nombre de visioconférences et autres services de participation virtuelle ou à distance assurés au Siège par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (2017-2021)

2017	2018	2019	2020	2021
21 915	8 057	9 928	5 281	4 975

Note : Comprend les tests, les séances d'accueil, les réunions et les manifestations.

42. Au cours de la période considérée, certains voyages officiels n'ont pas été effectués en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19 ou des mesures telles que la quarantaine et les règles nationales concernant l'isolement et le confinement dans le cadre de la pandémie. Les mêmes circonstances ont eu une incidence négative sur des conférences et des ateliers qui devaient se tenir en présentiel pendant la période considérée. Alors que les technologies de l'information et des communications opérationnelles à l'appui de l'Organisation au cours de la période considérée étaient axées sur le maintien de la continuité des activités, le recours aux outils de communication tels que Microsoft Teams, Zoom, Cisco Webex et UniteVC en libre-service ou en service géré pour les réunions hybrides a continué de se développer. Ces outils ont grandement facilité la transition vers la « nouvelle normalité » qui caractérise la culture de travail, en diversifiant davantage les plateformes dont disposent le personnel du Secrétariat, les États Membres et les partenaires des Nations Unies pour communiquer et collaborer. Ainsi, un total de 3 428 643 réunions Microsoft Teams ont été organisées au cours des six premiers mois de 2022. Si les gestionnaires doivent, avant d'autoriser tout voyage officiel, envisager les autres méthodes de communication (visioconférences, audioconférences), il n'est toutefois pas possible d'en évaluer l'incidence sur les dépenses de voyage : il n'y a pas de corrélation spécifique ni d'estimation du nombre de voyages qui n'ont pas eu lieu du fait du recours aux autres solutions, aucune donnée n'étant collectée lorsqu'un voyage n'est pas demandé.

Enseignements tirés de la gestion des voyages en avion pendant la pandémie de COVID-19

43. Conformément à la résolution [75/253 B](#) de l'Assemblée générale, en septembre 2022, le Secrétariat a sollicité les avis des entités des Nations Unies afin de mieux comprendre certains des enseignements tirés des restrictions de voyage et de la gestion

des voyages en avion pendant la COVID-19. Les éléments recueillis sont présentés dans les développements qui suivent et visent à compléter les informations sur les enseignements tirés pendant la pandémie qui ont été communiquées à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget (voir, par exemple, A/77/6 (Sect. 3)/Add.1, A/77/6 (Sect. 3)/Add.2, A/77/6 (Sect. 3)/Add.3, A/77/6 (Sect. 3)/Add.4, A/77/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/77/6 (Sect. 3)/Add.6) et d'autres documents comme le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/76/717).

44. Certaines entités sollicitées ont indiqué que les restrictions de voyage liées à la COVID-19 avaient une certaine incidence sur la mise en œuvre d'une partie de leur mandat. Parmi les aspects de l'exécution du mandat qui auraient été touchés figurent la coordination au niveau national, la coopération régionale (et sous-régionale), les conférences, la formation, les visites d'information, l'assistance technique, la médiation, les échanges diplomatiques, le développement de partenariats et la collaboration avec d'autres organisations.

45. Par suite des restrictions sur les voyages, la plupart des activités ont dû être réalisées virtuellement. Par ailleurs, certaines activités impliquaient des informations très sensibles et confidentielles ne pouvant être échangées à distance. Dans ces conditions, certaines entités ont indiqué que, pour certaines parties de leur mandat et certaines activités, les modalités virtuelles ou hybrides étaient moins efficaces que les interactions en présentiel, tandis que d'autres entités ont affirmé que ces modalités permettaient une participation plus souple et plus diversifiée.

46. La plupart des entités sollicitées ont indiqué qu'en raison de la nature de certaines activités prescrites essentielles (comme les activités de négociation et de médiation sensibles, par exemple), les discussions en personne étaient essentielles pour une mise en œuvre plus efficace du mandat. Certaines des entités sollicitées ont également rapporté que les modes d'échange en personne, virtuels et hybrides devraient être considérés non pas comme des options distinctes et concurrentes mais comme des moyens complémentaires d'améliorer l'exécution des tâches prescrites. Partant, certaines entités ont prévu de continuer à envisager le recours aux réunions virtuelles lorsque cette solution est possible et plus efficace et l'utilisation de modalités hybrides dans la mesure du possible. En outre, la plupart des entités sollicitées ont estimé que, pour les formations, ateliers et conférences, le distanciel et l'hybride étaient des modalités moins efficaces que le présentiel.

47. Certaines entités ont fait état de difficultés liées à certains aspects des modalités de travail virtuelles, notamment la nécessité de disposer de connexions Internet et d'une alimentation électrique fiables et stables, en particulier dans certains endroits.

48. Certaines entités sollicitées ont détaillé certaines mesures prises : diffusion de messages pour rappeler au personnel les règles relatives aux délais d'achat des billets d'avion et la nécessité de les respecter ; obligation, pour les demandes tardives, de donner une justification solide et concrète et d'obtenir une approbation de niveau supérieur au sein de l'entité ; partage régulier des données sur le respect des directives au sein de l'entité et contrôle régulier au sein de l'entité pour mesurer le degré de respect.

Passation des marchés de services de gestion des voyages en avion

49. Le Secrétariat continue, dans le cadre de la stratégie de gestion par catégorie, de mettre en œuvre une approche régionale et standardisée de la passation des marchés de services de gestion des voyages en avion. Au gré de l'évolution de la demande de voyages et de la conjoncture, le Secrétariat continuera d'affiner le cahier des charges élaboré pour veiller à ce que les activités de passation des marchés soient

conformes aux principes de l'ONU en la matière, à savoir : a) rapport qualité-prix optimal ; b) équité, intégrité et transparence ; c) mise en concurrence internationale effective ; d) intérêt de l'Organisation.

VI. Utilisation des points de fidélité pour les voyages

50. Au paragraphe 8 de la section I de sa résolution 72/262 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les pratiques de référence relatives aux points de fidélité accordés par les compagnies aériennes et de lui rendre compte de toute évolution quant à l'utilisation de ces points qui permettrait d'améliorer l'administration des voyages.

51. Il convient également de mentionner les documents antérieurs sur ce sujet, en particulier les conclusions d'une étude détaillée réalisée par un consultant indépendant spécialiste des voyages (A/66/676, sect. IV) et les analyses comparatives effectuées sur la base de données récentes du secteur (A/71/741, A/71/741/Corr.1, sect. V, A/73/705, sect. VI, et A/75/654/Rev.1, sect. VI).

52. Afin de rendre compte à l'Assemblée générale des dernières tendances en ce qui concerne les points de fidélité pour les voyages, le Secrétariat a recueilli au mois d'août 2022 des informations à ce sujet auprès des membres de deux réseaux de professionnels du voyage avec lesquels il mène des activités d'analyse comparative de la gestion des voyages¹.

53. L'analyse comparative effectuée en 2022 confirme les conclusions des analyses précédentes, à savoir que les grandes organisations internationales et les entités commerciales gèrent rarement un système de points de fidélité. La quasi-totalité des organisations interrogées autorisent leurs voyageurs à accumuler les points de fidélité acquis lors de voyages financés sur leur budget. Ce constat se retrouve dans un livre blanc du secteur qui conforte la conclusion selon laquelle la charge administrative liée à la gestion d'un tel système est supérieure aux avantages attendus. Selon ce livre blanc, les administrateurs de grands programmes de voyages risqueraient de passer un nombre incalculable d'heures à répartir correctement les avantages de manière optimale ou à chercher des moyens de dépenser les points de fidélité avant expiration à la fin du trimestre. Or, il s'agit là d'une activité lourde, qui n'offre pas de retour sur investissement compte tenu des heures de travail supplémentaires.

¹ Le Secrétariat continue de se tenir au fait des pratiques de référence dans tous les aspects des voyages, notamment en participant à deux réseaux de spécialistes de la gestion des voyages : le Réseau interinstitutions Voyages et le Réseau d'analyse comparative des services de voyage. Le Réseau interinstitutions Voyages est un groupe de travail technique composé de responsables des voyages issus d'environ 75 organisations internationales, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Cour pénale internationale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds international de développement agricole, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Programme alimentaire mondial, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétariat de l'ONU et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Réseau d'analyse comparative des services de voyage est une association professionnelle qui rassemble des responsables des voyages issus de 14 entités (œuvrant presque toutes dans le secteur privé), à savoir ABB, Allstate, Boeing, Dell, Dow, Honeywell, Johnson & Johnson, Merck, Microsoft, Raytheon Technologies, RELX, Siemens, la Banque mondiale et le Secrétariat de l'ONU.

54. Du fait de la nature des programmes de fidélisation offerts par les compagnies aériennes, le choix d'un système de points de fidélité (si tant est que cela soit possible) s'opère nécessairement au détriment des remises consenties d'office sur les prix des billets. Par conséquent, conformément aux précédentes recommandations en la matière et en l'absence de données ou d'analyses allant dans un sens contraire, le Secrétariat de l'ONU continue de privilégier, au lieu des points de fidélité, la négociation de tarifs préférentiels avec les compagnies aériennes en vue d'obtenir de meilleures réductions tarifaires.

55. Le Siège de l'Organisation bénéficie actuellement de 51 accords de remise sur le prix des billets d'avion, dont 14 accords mondiaux applicables à l'ensemble des services du Secrétariat et aux organismes affiliés. Au Siège, dans le cadre de la forte réduction du volume global des voyages, comme indiqué plus haut, les accords de remise ont permis de réaliser une économie de plus de 3,1 millions de dollars au cours de la période biennale considérée.

VII. Formule du versement forfaitaire

56. Dans sa résolution [67/254 A](#), l'Assemblée générale a décidé qu'à titre provisoire, le Secrétaire général réviserait la disposition relative au calcul de la somme forfaitaire, dont le montant représenterait désormais 70 % du tarif économique comportant le moins de restrictions, et prié le Secrétaire général d'analyser les incidences de l'application de la disposition révisée et de faire de nouvelles propositions. Depuis, les incidences de cette mesure provisoire font l'objet d'une analyse dans les rapports du Secrétaire général ([A/69/643](#), [A/69/643/Corr.1](#), [A/71/741](#), [A/71/741/Corr.1](#), [A/72/716](#), [A/73/705](#) et [A/75/654/Rev.1](#)).

57. Les résultats préliminaires fondés sur les données relatives aux voyages recueillies dans Umoja, après sa mise en service, pour la période allant de janvier à août 2016, ont été inclus dans les documents publiés sous les cotes [A/71/741](#) et [A/71/741/Corr.1](#). Il en est ressorti que le taux d'acceptation de la formule du versement forfaitaire avait diminué, passant de 93 %, selon le chiffre indiqué dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/69/787](#), par. 21), à 74 % à la suite de l'application de la mesure provisoire, le 12 août 2013. Cette baisse résultait de deux facteurs principaux : a) la réduction du pourcentage appliqué au calcul du montant de la somme forfaitaire, lequel a été ramené de 75 % à 70 % du tarif économique comportant le moins de restrictions, rendant ainsi la formule moins avantageuse ; b) la suppression du droit à des délais de route pour les fonctionnaires qui optent pour le versement forfaitaire.

58. Le précédent rapport ([A/75/654/Rev.1](#)) comprenait une analyse des données relatives à la somme forfaitaire recueillies dans Umoja pour la période allant de juillet 2018 à juin 2020. Sur la base des données couvrant l'intégralité du cycle du versement forfaitaire pour frais de voyage (deux ans), il a été établi que 89 % du personnel avait choisi la formule du versement forfaitaire, soit une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à la période précédente.

59. Pour le présent rapport, une nouvelle analyse des données relatives à la formule du versement forfaitaire pour frais de voyage (voyages à l'occasion du congé dans les foyers, visites familiales et voyages au titre des études) a été effectuée pour la période de juillet 2020 à juin 2022. Sur la base des données couvrant l'intégralité du cycle de la formule (deux ans), il a été établi que 91 % du personnel avaient choisi le versement forfaitaire, soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à la période précédente. Si le taux d'utilisation de la formule du versement forfaitaire a augmenté depuis le rétablissement des délais de route le 1^{er} mai 2018, il demeure à un niveau inférieur à celui d'avant la mise en œuvre de la mesure provisoire. Il convient

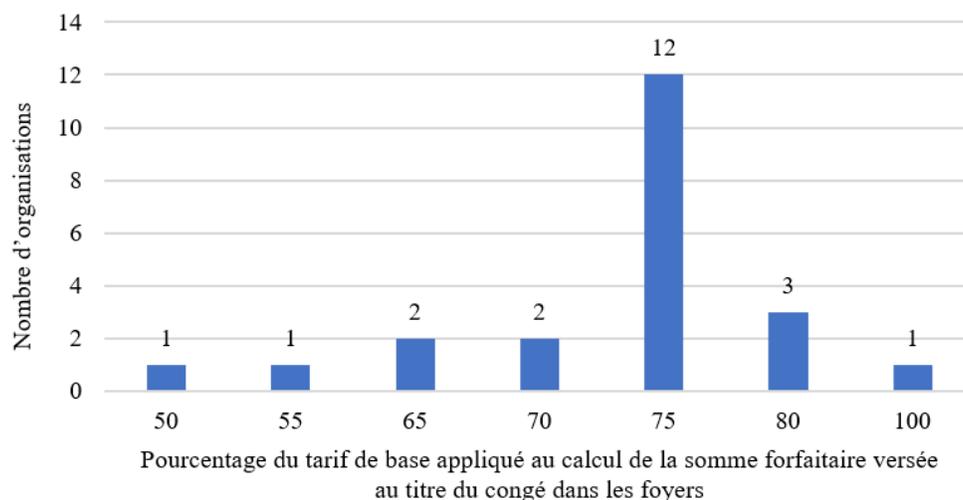
également de noter qu'en raison des mesures et restrictions relatives aux voyages liées à la COVID-19, qui ont entraîné une hausse du prix des billets et l'annulation de vols, le taux de recours à la formule du versement forfaitaire a diminué au cours du second semestre de 2020 pour s'établir à 88 %. Là encore, comme relevé dans le précédent rapport (A/75/654/Rev.1), la pandémie de COVID-19 et les perturbations qui en ont résulté dans le secteur du transport ont sans doute joué dans la décision des fonctionnaires d'opter pour un billet acheté par l'Organisation au lieu du versement forfaitaire. Avec l'amélioration de la situation sanitaire, le taux d'utilisation de la formule du versement forfaitaire a progressivement augmenté pour atteindre 91 % en 2021 et 92 % au premier semestre 2022.

60. De l'examen des politiques internes des autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en matière de voyages à l'occasion du congé dans les foyers, mentionné dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/73/705 et A/75/654/Rev.1) et mené en août 2022 en coopération avec le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ressortent les constatations suivantes :

- a) Seules trois organisations ne proposent pas de versement forfaitaire ;
- b) Le tarif de base appliqué au calcul du montant de la somme forfaitaire varie en fonction des organisations. Toutefois, la grande majorité des organisations ont indiqué utiliser soit le tarif économique sans restriction ou comportant le moins de restrictions, soit le plein tarif en classe économique ;
- c) La grande majorité des organisations appliquant le régime commun se fondent sur le tarif économique comportant le moins de restrictions pour calculer le montant de la somme forfaitaire, tout comme le fait actuellement le Secrétariat.

61. Pour ce qui est du pourcentage du tarif de base que les organisations ont déclaré utiliser pour calculer le montant de la somme forfaitaire, la figure XI donne un aperçu des pourcentages appliqués par les 22 organisations qui proposaient à la fois la formule du versement forfaitaire et l'option de la prise en charge des frais de voyage effectifs (prix du billet, faux frais au départ et à l'arrivée, frais encourus au titre de l'enregistrement des bagages, etc.).

Figure XI
Pourcentages utilisés par des organisations appliquant le régime commun pour calculer le montant de la somme forfaitaire versée au titre du congé dans les foyers



62. Des données ont été recueillies auprès de 25 organisations appliquant le régime commun sur le versement forfaitaire qu'elles proposent au titre du congé dans les foyers : 3 organisations ne proposaient pas de versement forfaitaire au titre du congé dans les foyers et payaient seulement les frais de voyage effectifs ; 2 organisations ne proposaient que le versement forfaitaire ; 20 organisations donnaient aux fonctionnaires la possibilité de choisir entre la formule du versement forfaitaire et le paiement des frais de voyage effectifs. Les 22 organisations offrant l'option d'un versement forfaitaire ont toutes communiqué des informations sur le pourcentage du prix du billet d'avion retenu pour calculer le montant de la somme forfaitaire. Certaines ont également indiqué les taux d'acceptation de la formule du versement forfaitaire. Ainsi :

a) Neuf organisations ont fait état d'un taux d'acceptation moyen supérieur à 90 % au cours de la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 ;

b) Cinq organisations ont indiqué que le calcul de la somme forfaitaire n'avait pas changé sans donner de pourcentages exacts ;

c) Certaines organisations ont indiqué que les voyages autorisés au titre des avantages du personnel, considérablement réduits pendant la période initiale de la pandémie, ont repris en 2021 et que les congés dans les foyers pris pendant l'été 2022 avaient retrouvé un niveau normal.

63. Comme indiqué dans les rapports publiés sous les cotes [A/73/705](#) et [A/75/654/Rev.1](#), la formule du versement forfaitaire permet une réduction moyenne des coûts de 21 % par voyageur par rapport au coût total de l'option de la prise en charge des frais de voyage effectifs. Cette formule présente aussi l'avantage de réduire les dépenses d'administration, l'intervention d'une agence de voyages externe n'étant pas nécessaire. Depuis l'adoption de la mesure provisoire en 2013, son taux d'acceptation est demeuré en dessous des 93 % enregistrés avant cette année-là.

64. Dans sa résolution [75/253 B](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner l'utilisation du tarif économique comportant le moins de restrictions comme base pour le calcul du montant du versement forfaitaire au titre du voyage à l'occasion du congé dans les foyers, y compris le bien-fondé du droit au remboursement des frais d'expédition des bagages non accompagnés et la mesure dans laquelle le personnel fait valoir ce droit. En outre, dans sa résolution [76/240](#), l'Assemblée a invité la CFPI à procéder à une évaluation et à une étude approfondies de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, pour examen à sa quatre-vingt-unième session. L'envoi non accompagné lors des voyages autorisés au titre des avantages du personnel, y compris à l'occasion du congé dans les foyers, est une question relevant du régime commun des Nations Unies et de la compétence de la CFPI. Il importe de noter que, si l'envoi non accompagné fait partie du droit normal au congé dans les foyers, la formule du versement forfaitaire remplace tous les droits liés au congé dans les foyers (dont l'envoi non accompagné) à l'exception des délais de route.

65. Conformément aux résolutions [72/262 B](#) et [75/253 B](#) de l'Assemblée générale, la CFPI a examiné les règles encadrant les conditions de voyage en avion en vigueur dans les organisations appliquant le régime commun et envisagé diverses approches en vue de les harmoniser. Dans son rapport pour 2022 ([A/77/30](#)), après avoir examiné les règles relatives aux conditions de voyage en avion en vigueur dans les organisations appliquant le régime commun et en ce qui concerne la formule du versement forfaitaire pour les voyages à l'occasion du congé dans les foyers, la CFPI a décidé d'encourager les organisations appliquant le régime commun à proposer une formule de versement forfaitaire à un taux de 75 % du tarif économique comportant le moins de restrictions pour les voyages autorisés au titre des avantages du personnel.

Autrement dit, elle a reconfirmé que le tarif économique comportant le moins de restrictions était celui qui devait servir à calculer le montant du versement forfaitaire au titre du voyage à l'occasion du congé dans les foyers.

66. Afin d'assurer une gestion des voyages encore plus efficiente et efficace au Secrétariat et de promouvoir le recours à la formule du versement forfaitaire, le Secrétaire général propose de mettre fin à la mesure provisoire consistant à fixer le montant forfaitaire à 70 % du tarif économique comportant le moins de restrictions et de revenir à un taux de 75 %. Les raisons en sont les suivantes :

a) Le rétablissement du taux de 75 % est conforme à la décision de la CFPI visant à encourager l'harmonisation de la formule du versement forfaitaire dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies au taux de 75 % ;

b) Le pourcentage actuellement appliqué pour calculer le montant de la somme forfaitaire (70 % du tarif économique comportant le moins de restrictions) est inférieur à celui qui est utilisé par la plupart des autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies ;

c) La formule du versement forfaitaire est économique, comme expliqué au paragraphe 63 du présent rapport ;

d) Le taux d'acceptation de la formule du versement forfaitaire reste inférieur à son niveau d'avant la mise en œuvre de la mesure provisoire il y a neuf ans.

VIII. Application d'un seuil unique pour déterminer quand les fonctionnaires de rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et les membres de leur famille) sont autorisés à voyager en classe affaires

67. Dans sa résolution [72/262 B](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer, dans le rapport qu'il lui présenterait à sa soixante-treizième session, une analyse et des recommandations concernant l'application d'un seuil unique permettant de déterminer quand les fonctionnaires dont le rang est inférieur à celui de sous-secrétaire général (et les membres de leur famille) sont autorisés à voyager en classe affaires, de sorte que l'on puisse tirer le meilleur parti, autant que faire se peut, des ressources limitées consacrées aux voyages. En réponse à cette demande, dans ses précédents rapports ([A/73/705](#) et [A/75/654/Rev.1](#)), le Secrétaire général a présenté des propositions détaillées visant à remplacer le double seuil actuellement en vigueur et ainsi à simplifier un aspect essentiel de la politique en matière de voyages officiels, ce qui permettrait au Secrétariat d'administrer les voyages avec plus d'efficacité et pourrait favoriser l'utilisation des outils de réservation en ligne.

68. À la suite de la présentation du rapport du Secrétaire général à sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution [75/253 B](#) d'examiner à sa soixante-dix-septième session les propositions du Secrétaire général concernant l'application d'un système à seuil unique pour les voyages officiels, accompagnées d'informations actualisées, le cas échéant.

69. Comme indiqué plus haut dans le présent rapport, les effets perturbateurs de la pandémie de COVID-19 (notamment les mesures visant à restreindre les voyages) ont continué à se faire sentir pendant la majeure partie de la période considérée. La volatilité et l'instabilité de l'ensemble du secteur du transport aérien, en termes de capacités, de tarifs et d'itinéraires disponibles, ont persisté en 2022. La conjoncture a considérablement réduit la capacité du Secrétariat à déterminer les tendances statistiques à long terme et à établir des comparaisons utiles avec les données d'avant la pandémie.

70. En conséquence, la proposition et la recommandation du Secrétaire général tendant à l'adoption d'un système à seuil unique pour les voyages officiels des fonctionnaires d'un rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et des membres de leur famille) pour certaines catégories de voyages demeurent identiques à celles qui figurent dans son précédent rapport (A/75/654/Rev.1, sect. VIII).

71. Il convient de rappeler que la proposition était fondée sur l'analyse d'un ensemble de données recueillies dans Umoja considérablement élargi et amélioré et couvrant quatre années complètes de données (soit deux de plus que dans l'analyse précédente) et que le nombre de voyages analysés a été multiplié par près de six (79 331 voyages contre 13 412 dans l'analyse précédente). L'ensemble des données représente également plus de 63 % du total des voyages concernés. Par ailleurs, l'analyse a été modélisée en utilisant des données d'informatique décisionnelle internes recueillies dans Umoja (pour déterminer les habitudes de voyage au Secrétariat au cours des quatre dernières années) et des données externes obtenues auprès des sociétés de gestion des voyages, ainsi que les plans d'organisation des vols publiés par les compagnies aériennes. Les données externes ont été utilisées pour compléter et enrichir les statistiques internes relatives aux voyages grâce aux données sur la durée de vol réelle, qui ne sont pas saisies dans Umoja (ibid., par. 88 à 96).

72. Compte tenu de la volatilité du secteur du transport aérien au cours de la période 2020-2022, il ne serait pas prudent d'introduire des données supplémentaires de cette période dans le jeu de données pour mettre à jour l'analyse ayant servi de base à la proposition. En effet, ces données ne sont pas considérées comme un indicateur fiable ou exact des futures habitudes de voyage ou des tarifs et des tendances du transport aérien du fait des circonstances exceptionnelles provoquées par la pandémie de COVID-19. Tel est le constat que l'Assemblée générale a fait dans la résolution 75/253 B, estimant que la valeur statistique des données sur les voyages pour 2020 et 2021 était limitée en raison de la pandémie.

73. Comme indiqué dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/72/716, sect. III, A/73/705, sect. VIII, et A/75/654/Rev.1, sect. VIII), en l'état actuel, la politique des voyages réduit l'efficacité de l'administration des voyages et limite les possibilités de simplification et d'automatisation. Elle empêche notamment une plus grande utilisation des outils de réservation en ligne, qui sont devenus la norme dans le secteur des voyages pour répondre aux besoins des clients. En particulier, le double seuil actuellement appliqué (9 heures pour les vols directs et 11 heures pour les vols avec escale, avec 2 heures au maximum pour les correspondances) pour déterminer les conditions de voyage demande beaucoup de travail dans la mesure où ces paramètres ne peuvent être introduits ni dans les systèmes de réservation de billets d'avion ni dans les outils de réservation en ligne, obligeant les groupes des voyages et les agences de voyages sous contrat à intervenir manuellement sur les données pour réserver des vols, alors que celles-ci sont normalement immédiatement disponibles.

74. Pour améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des voyages grâce à un recours accru aux outils de réservation en ligne, il faut donc simplifier la politique relative aux voyages en remplaçant le double seuil actuellement appliqué et l'imposition d'une durée maximale de deux heures pour les correspondances par un seuil unique.

75. Avec cette amélioration à l'esprit et compte tenu des avantages décrits dans le rapport précédent (A/75/654/Rev.1, par. 83 à 84), il est proposé d'appliquer un système à seuil unique fondé sur la durée totale de vol (calculée en prenant en compte la durée de l'ensemble des vols effectués pour atteindre une destination donnée) pour déterminer quand les fonctionnaires d'un rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et les membres de leur famille concernés) qui sont en voyage officiel (à l'exception notamment des voyages effectués au titre d'une formation ou d'une évacuation pour raisons de sécurité, ou à des fins médicales) ou en déplacement lié

aux ressources humaines peuvent voyager en classe affaires. Le seuil unique viendrait remplacer le double seuil de 9 heures pour les vols directs et de 11 heures pour les vols avec escale.

76. Le seuil unique serait fixé à 9,5 heures (c'est-à-dire que la durée totale de vol devrait dépasser 9,5 heures pour que le voyage puisse être effectué en classe affaires). Comme indiqué dans le résumé de l'analyse de données présenté dans le tableau 13 du rapport publié sous la cote [A/75/654/Rev.1](#), l'adoption d'un tel seuil devrait non seulement permettre de simplifier la politique relative aux voyages officiels et de rationaliser les procédures, mais également de tirer le meilleur parti, autant que faire se peut, des ressources limitées consacrées aux voyages, puisque l'effet attendu de cette mesure serait une réduction à la fois du volume global des vols en classe affaires et du coût des billets. Ce seuil conserverait le caractère relativement strict, comparé à d'autres organisations internationales, de la politique appliquée par le Secrétariat en matière de voyages en classe affaires.

77. Conformément à la résolution [67/254 A](#) de l'Assemblée générale, l'instruction administrative actuelle relative aux voyages est entrée en vigueur en 2013. Comme indiqué dans le précédent rapport (*ibid.*, par. 67 à 70), à la lumière de l'expérience acquise depuis lors, il apparaît clairement que le processus qui vise à déterminer les conditions de voyage en avion est loin d'être optimal. Il est compliqué, actuellement, de déterminer ces conditions pour chaque voyageur, des calculs devant être effectués manuellement par les groupes des voyages et par les sociétés de gestion des voyages sous contrat. Les dispositions de la résolution [67/254 A](#) de l'Assemblée générale ne sont pas compatibles avec les systèmes de réservation de billets d'avion ou avec les outils de réservation en ligne. De ce fait, il n'est pas possible d'utiliser les données relatives aux vols qui sont pourtant disponibles dans les systèmes de réservation centralisés pour déterminer les conditions de voyage applicables, et il est nécessaire d'intervenir manuellement sur ces données pour réserver des vols répondant aux critères établis dans la politique en vigueur. Cette intervention manuelle nuit à l'efficacité du processus global de traitement des voyages de l'ONU et ne permet pas d'automatiser davantage ce processus et notamment d'utiliser et d'intégrer les outils de réservation en ligne employés dans ce secteur.

78. Fort de ces enseignements, et dans la continuité de son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : garantir à chacun un avenir meilleur » ([A/72/492](#)), le Secrétaire général propose de simplifier et d'améliorer encore la politique du Secrétariat en matière de voyages en instituant un seuil unique pour les voyages en classe affaires des fonctionnaires de rang inférieur à celui de sous-secrétaire général pour déterminer les conditions de voyage applicables selon la durée totale du voyage.

IX. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

79. L'Assemblée générale est invitée :

a) À mettre fin à la partie de la mesure provisoire qui est encore en vigueur (à savoir le fait de fixer le pourcentage appliqué au calcul du montant de la somme forfaitaire à 70 % du tarif économique comportant le moins de restrictions) et à revenir au pourcentage normal de 75 % pour le calcul du versement forfaitaire, conformément à la décision de la CFPI tendant à encourager l'harmonisation de la formule du versement forfaitaire dans l'ensemble des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies ;

b) À instituer un système à seuil unique pour les voyages officiels des fonctionnaires d'un rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et les membres de leur famille) pour certaines catégories de voyages ;

c) À établir que les voyages en avion dont la durée de vol totale (à savoir la durée de l'ensemble des vols effectués pour atteindre une destination donnée) est de 9,5 heures ou plus seront effectués en classe affaires.

Annexe I

Déroations accordées à de hautes personnalités (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Département des affaires économiques et sociales		
1. Ministre de la planification et du développement, Trinité-et-Tobago	Port of Spain/Lisbonne/Port of Spain	5 056
2. Ministre du tourisme, Jamaïque	Kingston/Lisbonne/Kingston	5 878
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences		
3. Ministre du développement économique, des entreprises, des télécommunications et de la caisse d'épargne de Gibraltar, Gouvernement de Gibraltar	Gibraltar/Londres/Bridgetown/ Dominique	4 363
4. Ancien Ministre de l'infrastructure et des collectivités et Ministre de l'environnement et du changement climatique, Canada	Ottawa/New York/Ottawa	650
5. Assistant spécial auprès de la présidence de l'Assemblée générale avec rang d'ambassadeur, détaché par la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies	New York/Bangkok/Denpasar/ New York	579
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix/Département des opérations de paix		
6. Ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo	Alger/Abidjan/Alger	4 300
7. Membre du sixième Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix	Accra/New York/Accra	1 914
8. Membre du sixième Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix	Cologne/New York/Cologne	3 021
9. Membre du sixième Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix	Vienne/New York/Vienne	2 269
10. Ancien Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions	Houston/Stockholm/Londres	2 806
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		
11. Ministre d'État et Directeur du Bureau de la planification et du budget, Uruguay	Montevideo/Panama/San José/ Panama/Montevideo	965
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		
12. Secrétaire général de l'Association sud-asiatique de coopération régionale	Katmandou/Colombo/Katmandou	1 065
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		
13. Ministre de la condition féminine, État de Palestine	Ramallah/Amman/Beyrouth/Amman/ Ramallah	249
14. Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Somalie	Mogadiscio/Beyrouth/Mogadiscio	1 542
15. Ministre du commerce et des approvisionnements, Soudan	Khartoum/Beyrouth/Khartoum	762
16. Ambassadeur d'Algérie en Allemagne	Alger/Beyrouth/Alger	420
17. Ministre des technologies des communications et de l'information, État de Palestine	Amman/Beyrouth/Amman	278
18. Ancien Ministre des finances et de la planification économique, Soudan	Le Caire/Amman/Le Caire	296
19. Ministre des affaires sociales et du travail, Yémen	Aden/Amman/Aden	421
20. Secrétaire général de la Ligue des États arabes	Égypte/Mascate/Égypte	995
21. Ministre de l'industrie, Soudan	Khartoum/Mascate/Khartoum	2 460

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
22. Ministre adjoint de la planification en charge des affaires techniques, Iraq	Bagdad/Mascate/Bagdad	2 790
23. Sous-Secrétaire général de la Ligue des États arabes	Égypte/Mascate/Égypte	1 275
24. Ancien Ministre des déplacés, Liban	Beyrouth/Amman/Beyrouth	150
25. Ancien Ministre, Costa Rica	San José/Amman/San José	5 900
26. Ancien Ministre des affaires étrangères, Algérie	Alger/Amman/Alger	1 350
27. Ministre d'État à la condition féminine, Libye	Tripoli/Amman/Tripoli	700
Bureau de l'administration de la justice		
28. Membre du Conseil de justice interne	Montréal/Francfort/Amsterdam/ Francfort/Montréal	2 150
Bureau de la coordination des affaires humanitaires		
29. Ministre des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes, Somalie	Mogadiscio/Addis-Abeba/ Mogadiscio	2 808
30. Ancien Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité	San Diego/Addis-Abeba/Mekelle/ Shire/Kombolcha/Addis-Abeba/ San Diego	6 916
31. Ancien Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité	San Diego/Genève/Montreux/ Genève/San Diego	6 249
32. Ancien Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité	San Diego/New York/Mozambique/ San Diego	5 052
33. Ancien Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Somalie	New York/Djouba/New York	9 115
34. Ancien Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient	Glasgow/Doha/Kaboul/Doha/ Glasgow	4 992
35. Ancien Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Iraq	Madrid/Ouagadougou/Madrid	1 865
36. Ministre de l'économie, de la planification du développement et de la coopération internationale, Tchad	N'Djamena/Genève/Bruxelles/ N'Djamena	1 985
37. Ministre de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, Niger	Paris/Malabo/Niamey	507
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		
38. Membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	Lusaka/Banjul/Lusaka	3 695
Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement		
39. Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Malawi	Lilongwe/Genève/Lilongwe	3 867
40. Ministre des finances, Bangladesh	Dacca/Genève/Dacca	2 979
41. Ministre des affaires étrangères, Guinée-Bissau	Accra/Helsinki/Bissau	880
42. Sénateur et Ministre d'État, Grenade	Saint George's/Koror/Saint George's	778
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie		
43. Coprésident de la Commission constitutionnelle syrienne	Genève/Jadaa	2 440
44. Coprésident de la Commission constitutionnelle syrienne	Istanbul/Genève/Istanbul/Jadaa	4 565
45. Coprésident de la Commission constitutionnelle syrienne	Istanbul/Genève/New York	4 630
Banque de technologies pour les pays les moins avancés		
46. Membre du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés	Washington/Istanbul/Istanbul/ Washington	5 725

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
47. Président du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés	Khartoum/Doubaï/Istanbul/Doubaï/ Khartoum	1 471
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement		
48. Ancien Ministre du commerce et de l'industrie, Afrique du Sud	Le Cap/Genève/Le Cap	4 926
Commission économique pour l'Afrique		
49. Ambassadeur d'Éthiopie au Kenya	Nairobi/Addis-Abeba/Nairobi	682
50. Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et au développement durable, Commission de l'Union africaine	Addis-Abeba/Kigali/Addis-Abeba	2 196
51. Vice-Premier Ministre et Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie, Maurice	Mahlberg/Johannesburg/Kigali/ Nairobi/Maurice	1 852
52. Ministre de l'éducation, République centrafricaine	Bangui/Kigali/Bangui	352
53. Ministre de l'environnement, Congo	Nairobi/Kigali/Nairobi	1 314
54. Professeur éminent d'économie et de finance, Université de New York	Düsseldorf/Amsterdam/Paris/Dakar/ Paris/Amsterdam/Düsseldorf	2 640
55. Directeur général et fondateur de Blue like an Orange Sustainable Capital	Paris/Dakar/Paris/	2 647
56. Professeur « North Star » et vice-recteur adjoint, Université Case Western Reserve	Columbus/New York/Dakar/ New York/Columbus	1 517
57. Ancien Ministre de la santé, Mali	Bamako/Lomé/Dakar/Lomé/Bamako	389
58. Ministre du commerce et de l'industrie, Soudan du Sud	Djouba/Addis-Abeba/Kigali	2 995
Commission économique pour l'Europe		
59. Ministre de l'hydraulique urbaine et rurale, Tchad	N'Djamena/Genève/N'Djamena	3 277
60. Ministre des ressources naturelles et de l'énergie, Guinée-Bissau	Bissau/Genève/Bissau	2 945
61. Ministre de la pêche et des ressources en eau, Gambie	Banjul/Genève/Banjul	3 060
62. Vice-Président, État plurinational de Bolivie	La Paz/Genève/La Paz	5 023
63. Ministre de l'eau et de l'assainissement, Sénégal	Dakar/Genève/Dakar	2 073
64. Ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise, Togo	Lomé/Genève/Lomé	5 029
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale		
65. Ministre des affaires étrangères, Cameroun	Yaoundé/Bujumbura/Yaoundé	719
66. Ministre des affaires étrangères, République centrafricaine	Bangui/Bujumbura/Bangui	4 305
67. Ministre des affaires étrangères, Congo	Brazzaville/Bujumbura/Brazzaville	3 130
68. Ministre des affaires étrangères, Sao Tomé-et-Principe	Lisbonne/Bujumbura/Sao Tomé	4 835
69. Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères, Tchad	N'Djamena/Bujumbura/N'Djamena	1 960
70. Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères, Guinée équatoriale	Malabo/Bujumbura/Malabo	3 286
71. Ministre des affaires étrangères, Burundi	Bujumbura/Libreville/Bujumbura	2 225
72. Ministre des affaires étrangères, République centrafricaine	Bangui/Libreville/Bangui	2 921
73. Ministre des affaires étrangères, Tchad	N'Djamena/Libreville/N'Djamena	1 774
74. Président de la Commission Vérité et réconciliation, Burundi	Bujumbura/Kinshasa/Bujumbura	3 229
75. Ministre de la culture, Tchad	N'Djamena/Kinshasa/N'Djamena	2 643
76. Ancien Ministre des affaires sociales, Gabon	Libreville/Kinshasa/Libreville	4 155
77. Ministre des affaires étrangères, Burundi	Bujumbura/Yaoundé/Bujumbura	2 162
78. Ministre de la défense, République centrafricaine	Bangui/Yaoundé/Bangui	1 856
79. Ministre des affaires étrangères, République démocratique du Congo	Kinshasa/Yaoundé/Kinshasa	1 846

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
80. Ministre des affaires étrangères, Congo	Brazzaville/Yaoundé/Brazzaville	1 552
81. Ministre des affaires étrangères, Gabon	Libreville/Yaoundé/Libreville	1 200
82. Ministre de la justice, Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé/Yaoundé/Sao Tomé	1 856
83. Ministre des affaires étrangères, Tchad	N'Djamena/Yaoundé/N'Djamena	3 473
84. Ministre des affaires étrangères, République centrafricaine	Bangui/Yaoundé/Bangui	1 846
Bureau des affaires de désarmement		
85. Ambassadeur et Président désigné de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Argentine	Buenos Aires/Genève/Amman/ Buenos Aires	2 091
86. Membre du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Tallin/New York/Tallin	2 238
87. Membre du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Tokyo/New York/Tokyo	5 838
88. Membre du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Lagos/New York/Lagos	1 272
89. Membre du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Moscou/New York/Moscou	8 935
90. Membre du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Koweït/New York/Koweït	6 337
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel		
91. Éminent chef religieux et fondateur du Centre de la concorde religieuse, Mali	Bamako/Dakar/Bamako	1 153
92. Ministre de la femme et de la protection de la petite enfance, Tchad	N'Djamena/Nouakchott/N'Djamena	3 200
93. Secrétaire exécutif du Groupe de cinq pays du Sahel	Ouagadougou/N'Djamena/Nouakchott	1 800
94. Ambassadeur et Conseiller spécial auprès du Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale, Ghana	Accra/Dakar/Accra	1 828
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie		
95. Ministre des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes, Somalie	Mogadiscio/Genève/Mogadiscio	1 268
Total		254 973

Annexe II

Dérogations accordées pour raisons médicales (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme		
1. Chef du Bureau de l'administration et de l'information	Moscou/Istanbul/Moscou	500
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix/Département des opérations de paix		
2. Expert-conseil hors classe, Bureau de lutte contre le terrorisme	Washington/Amman/Washington	1 457
3. Expert-conseil hors classe, Bureau de lutte contre le terrorisme	Washington/Amman/Washington	3 470
4. Spécialiste des questions politiques	Londres/New York	1 705
5. Spécialiste des questions politiques	New York/Alicante/Madrid/New York	2 018
Département de la sûreté et de la sécurité		
6. Agent de sécurité	New York/Glasgow	4 500
Bureau du Coordonnateur résident au Mexique		
7. Coordonnateur résident	Mexico/San José/Mexico	200
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		
8. Membre du personnel	Beyrouth/Le Cap	4 562
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine		
9. Contingent militaire, Zambie	Entebbe/Lusaka	735
10. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Zambie	Entebbe/Lusaka	1 569
11. Contingent militaire tanzanien	Bangui/Dar es-Salaam	400
12. Policier, Congo	Bangui/Brazzaville	662
13. Équipe médicale de convoyage, policier, Congo	Bangui/Brazzaville	662
14. Contingent militaire, Zambie	Bangui/Lusaka	933
15. Contingent militaire, Bangladesh	Entebbe/Dacca	57
16. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Bangladesh	Entebbe/Dacca	57
17. Policier, Cameroun	Entebbe/Yaoundé	140
18. Équipe médicale de convoyage, policier, Cameroun	Entebbe/Yaoundé	140
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali		
19. Contingent militaire, Nigéria	Bamako/Abuja	1 200
20. Contingent militaire, Guinée	Bamako/Conakry	800
21. Contingent militaire, Sri Lanka	Dakar/Colombo	1 065
22. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Sri Lanka	Dakar/Colombo	800
23. Contingent militaire, Togo	Dakar/Lomé	800
24. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Togo	Dakar/Lomé	800
25. Contingent militaire, Bangladesh	Dakar/Dacca	1 200
26. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Bangladesh	Dakar/Dacca	1 200
27. Contingent militaire, Tchad	Dakar/N'Djamena	607
28. Contingent militaire, Égypte	Bamako/Le Caire	650
29. Contingent militaire, Égypte	Bamako/Le Caire	650
30. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Égypte	Bamako/Le Caire	650

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
31. Contingent militaire, Tchad	Bamako/N'Djamena	200
32. Contingent militaire, Tchad	Bamako/N'Djamena	200
33. Contingent militaire, Tchad	Bamako/N'Djamena	200
34. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Tchad	Bamako/N'Djamena	300
35. Contingent militaire, Burkina Faso	Bamako/Ouagadougou	272
36. Contingent militaire, Burkina Faso	Bamako/Ouagadougou	272
37. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Burkina Faso	Bamako/Ouagadougou	272
38. Contingent militaire, Tchad	Bamako/N'Djamena	200
39. Contingent militaire, Côte d'Ivoire	Bamako/Abidjan	120
40. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Côte d'Ivoire	Bamako/Abidjan	120
41. Contingent militaire, Guinée	Bamako/Conakry	300
42. Contingent militaire, Togo	Bamako/Lomé	300
43. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Togo	Bamako/Lomé	300
44. Contingent militaire, Sénégal	Bamako/Dakar	300
45. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Sénégal	Bamako/Dakar	300
46. Membre du personnel	Bamako/Londres	2 000
47. Équipe médicale de convoyage, membre du personnel	Bamako/Londres	2 000
48. Contingent militaire, Ghana	Bamako/Accra	600
49. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Ghana	Bamako/Accra	600
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo		
50. Directeur adjoint	Nairobi/New York	3 289
51. Contingent militaire, Guatemala	Goma/Guatemala	9 381
52. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Guatemala	Goma/Guatemala	11 488
53. Policier, Inde	Entebbe/Doubaï/New Delhi	2 163
54. Équipe médicale de convoyage, policier, Inde	Entebbe/Doubaï/New Delhi	2 163
Bureau de la coordination des affaires humanitaires		
55. Chef de bureau, Yémen	Amman/Doha/Genève/Delhi/Amman	5 590
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour		
56. Contingent militaire, Rwanda	Khartoum/Kigali	1 452
Commission économique pour l'Afrique		
57. Membre du personnel	Addis-Abeba/Doubaï/Addis-Abeba	1 406
Force intérimaire des Nations Unies au Liban		
58. Contingent militaire, Chine	Beyrouth/Pékin	2 285
59. Équipe médicale de convoyage, contingent militaire, Chine	Beyrouth/Pékin	1 190
Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie		
60. Membre du personnel	Nairobi/Manille	2 095
Total		85 547

Annexe III**Dérogations accordées à de très hautes personnalités
(1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Commission économique pour l'Afrique		
1. Ancien Premier Ministre du Kenya et Haut Représentant de la Commission de l'Union africaine pour le développement des infrastructures en Afrique	Nairobi/Addis-Abeba/Nairobi	682
Commission économique pour l'Europe		
2. Ancien Président, Slovénie	Ljubljana/Genève	582
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale		
3. Ancien chef d'État, République centrafricaine	Bangui/Kinshasa/Bangui	2 112
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences		
4. Ancien Président, Libéria	Monrovia/New York/Monrovia	4 189
Total		7 565

Annexe IV

Dérogations accordées pour voyages particulièrement fatigants (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Département de l'appui opérationnel		
1. Membre du personnel	New York/Abuja	2 165
2. Membre du personnel	Khartoum/Addis-Abeba/Nairobi	691
Cabinet du Secrétaire général		
3. Membre du personnel	New York/Abuja	2 165
4. Membre du personnel	New York/Berlin	2 395
5. Membre du personnel	New York/Bruxelles	2 800
6. Membre du personnel	New York/Bruxelles	2 800
7. Membre du personnel	New York/Édimbourg	1 865
8. Membre du personnel	New York/Genève	3 077
9. Membre du personnel	New York/Glasgow	2 302
10. Membre du personnel	New York/Rome	2 698
11. Membre du personnel	New York/Rome	2 698
12. Membre du personnel	New York/Vienne	2 945
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine		
13. Militaire	Bangui/Nairobi/Doha/Bangkok/Doha/Nairobi/Bangui	1 611
Bureau de la coordination des affaires humanitaires		
14. Membre du personnel	Addis-Abeba/Paris/Genève/New York	903
15. Membre du personnel	New York/Rzeszow/Lviv/New York	2 932
16. Membre du personnel	Varsovie/Amman	1 108
Total		35 155

Annexe V

Déroations accordées faute de place dans la classe normalement prévue (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Première classe		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
1. Membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Gainesville/New York/Gainesville	1 182
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix/Département des opérations de paix		
2. Secrétaire général adjoint aux opérations de paix	New York/Oran/Séoul/New York	3 091
Cabinet du Secrétaire général		
3. Vice-Secrétaire générale	New York/Washington/New York	1 300
4. Vice-Secrétaire générale	New York/Washington/New York	673
Classe affaires		
Département de l'appui opérationnel		
5. Militaire	Casablanca/Abidjan	400
6. Militaire	Casablanca/Abidjan	400
7. Militaire	Casablanca/Abidjan	400
8. Militaire	Casablanca/Abidjan	400
9. Militaire	Casablanca/Abidjan	649
10. Militaire	Casablanca/Abidjan	649
11. Militaire	Casablanca/Abidjan	649
12. Militaire	Casablanca/Abidjan	649
13. Membre du personnel	Islamabad/Dacca	5 983
14. Membre du personnel	Islamabad/Dacca	5 019
15. Policier	Islamabad/Dacca	4 827
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		
16. Conjoint d'un membre du personnel	Beyrouth/Sydney/Beyrouth	8 000
17. Membre du personnel	Beyrouth/Sydney/Beyrouth	8 000
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali		
18. Membre du personnel	Bamako/Nouakchott	125
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences		
19. Membre du personnel	Abidjan/Libreville/Luanda	871
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix/Département des opérations de paix		
20. Membre du personnel	Dacca/Doha	2 500
21. Membre du personnel	Moscou/Malaga/Moscou	2 398
Département de la sûreté et de la sécurité		
22. Agent de sécurité	New York/Lisbonne/Genève/New York	652
23. Agent de sécurité	New York/San José	4 900
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		
24. Membre du personnel	Santiago/Caracas	1 534
25. Membre du personnel	Santiago/Caracas	1 534

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental		
26. Militaire	Laayoune/Agadir/Laayoune	265
27. Militaire	Laayoune/Agadir/Laayoune	265
28. Agent de sécurité	Laayoune/Agadir/Laayoune	265
Bureau de la coordination des affaires humanitaires		
29. Membre du personnel	Nairobi/Addis-Abeba/Asmara/Nairobi	729
30. Membre du personnel	Beyrouth/Ankara/Gaziantep/New York	341
31. Membre du personnel	Beyrouth/Ankara/Gaziantep/New York	341
32. Membre du personnel	Manille/Tallinn/Manille	709
33. Membre du personnel	Gaziantep/Amman	498
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen		
34. Membre du personnel	Amman/Le Caire	362
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan		
35. Membre du personnel	Almaty/Doubai/Doha	609
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale		
36. Membre du personnel	Douchanbé/Tachkent	194
Total		61 364

Annexe VI

Déroations accordées au bénéfice du Programme des Nations Unies pour le développement (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Première classe		
Déroations accordées faute de place dans la classe normalement prévue		
1. Ambassadeur de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement	Los Angeles/Austin/Los Angeles	1 814
Classe affaires		
Déroations accordées pour voyages particulièrement fatigants		
2. Membre du personnel	New York/Zurich/New York	7 830
Déroations accordées à de très hautes personnalités		
3. Ancien Président, Costa Rica	San José/New York/San José	779
4. Ancien Président, Malawi	Lilongwe/Nairobi/Lilongwe	850
Déroations accordées à de hautes personnalités		
5. Vice-Président de la Haute Commission électorale nationale, Libye	Tripoli/Ourghada/Tripoli	1 345
6. Président de la Haute Commission électorale nationale, Libye	Tripoli/Ourghada/Tripoli	1 345
7. Vice-Président de la Haute Commission électorale nationale, Libye	Tripoli/Tunis/Tripoli	175
8. Vice-Président de la Haute Commission électorale nationale, Libye	Tripoli/Tunis/Tripoli	126
9. Président de la Haute Commission électorale nationale, Libye	Tripoli/Tunis/Tripoli	126
10. Président de la Haute Commission électorale nationale, Libye	Tripoli/Tunis/Tripoli	215
11. Président de la Haute Commission électorale nationale, Libye	Tripoli/Rome/Tripoli	365
12. Secrétaire d'administration en chef, Kenya	Nairobi/Accra/Nairobi	800
13. Ministre d'État chargé de la réconciliation nationale et du dialogue, Tchad	N'Djamena/Ouagadougou/N'Djamena	1 722
14. Ministre des affaires étrangères, Tchad	Doha/N'Djamena	1 218
15. Envoyé spécial pour la jeunesse, Union africaine	Johannesburg/Nairobi/Johannesburg	1 235
16. Consultant en développement du leadership et conseiller en développement des innovations, Ouganda	Entebbe/Nairobi/Entebbe	300
17. Ministre, Yémen	Amman/Riyad/Le Caire	874
18. Vice-Ministre, Yémen	Amman/Riyad/Le Caire	874
19. Ancien Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies	New York/Bruxelles/New York	6 002
20. Ministre des transports, Ouganda	Aden/Amman/Aden	460
21. Ministre des affaires sociales et du travail, Yémen	Aden/Amman/Aden	460
22. Ministre de l'agriculture et des richesses halieutiques, Yémen	Aden/Amman/Aden	460
23. Ministre de l'eau et de l'environnement, Yémen	Aden/Amman/Aden	460
24. Ministre de la planification et de la coopération internationale, Yémen	Riyad/Amman/Riyad	1 073
25. Ministre de la solidarité sociale, Égypte	Le Caire/Beyrouth/Le Caire	147
26. Ministre des affaires étrangères, Gabon	Libreville/Le Caire/Libreville	2 476
27. Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale, Tchad	N'Djamena/Le Caire/N'Djamena	1 676

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
28. Ministre des affaires étrangères, Cameroun	Yaoundé/Le Caire/Yaoundé	2 408
29. Commissaire aux femmes et aux affaires sociales, Nigéria	Abuja/Le Caire/Abuja	1 657
30. Directeur général, Office national d'orientation, Nigéria	Abuja/Le Caire/Abuja	1 932
31. Ministre de l'agriculture, Côte d'Ivoire	Abidjan/Le Caire/Abidjan	2 134
32. Gouverneur de l'État de Borno, Nigéria	Abuja/Le Caire/Abuja	1 657
33. Ministre des affaires étrangères et de la migration, Tunisie	Tunis/Le Caire/Tunis	216
34. Commissaire, Département de la promotion du genre et du développement social humain, Gabon	Libreville/Le Caire/Libreville	1 746
35. Ministre de la consolidation de la paix, Soudan du Sud	Djouba/Le Caire/Djouba	2 136
Dérogations accordées faute de place dans la classe normalement prévue		
36. Membre du personnel	Aktau/Astana	61
37. Membre du personnel	Nairobi/Abidjan/Nairobi	998
38. Membre du personnel	Minsk/Astana	157
Total		50 309

Annexe VII

Déroations accordées au bénéfice du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Déroations accordées à de hautes personnalités		
1. Consultant en communication, riposte aux épidémies	Karachi/Doubaï/Accra/Monrovia/ Bamako/Paris/Ottawa	2 397
2. Membre du Conseil des dirigeants mondiaux	Berlin/Londres/Glasgow	1 095
3. Représentant permanent adjoint de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies	New York/Copenhague/New York	4 144
4. Ministre de la santé, Gambie	Banjul/Jakarta/Banjul	4 763
5. Ministre d'État à l'environnement, Ouganda	Kampala/Jakarta/Kampala	11 608
6. Vice-Ministre de l'environnement, Panama	Panama/Jakarta/Panama	9 871
7. Directeur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, Malawi	Lilongwe/Jakarta/Lilongwe	3 876
8. Ministre de l'environnement et des ressources naturelles, El Salvador	San Salvador/Jakarta/San Salvador	9 910
9. Ministre de l'hydraulique urbaine et rurale, Tchad	N'Djamena/Jakarta/N'Djamena	6 167
10. Vice-Ministre de l'assurance qualité, République dominicaine	Saint-Domingue/Jakarta/Saint-Domingue	13 187
11. Vice-Ministre, Guatemala	Guatemala/Jakarta/Guatemala	8 271
12. Vice-Ministre, Guatemala	Guatemala/Jakarta/Guatemala	12 500
13. Vice-Ministre de l'eau, Équateur	Quito/Jakarta/Quito	8 693
14. Ministre des infrastructures et des ressources naturelles, Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé/Jakarta/Sao Tomé	10 008
15. Président de l'administration nationale des aqueducs, El Salvador	San Salvador/Jakarta/San Salvador	7 463
16. Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement, Mauritanie	Nouakchott/Jakarta/Nouakchott	10 058
17. Ministre adjoint chargé du Nil, Ministère des ressources en eau et de l'irrigation	Le Caire/Jakarta/Le Caire	1 583
18. Ministre de l'eau et de l'assainissement, Malawi	Lilongwe/Jakarta/Lilongwe	5 583
19. Ministre d'État à l'environnement, Malawi	Lilongwe/Jakarta/Lilongwe	3 065
20. Ministre d'État à l'eau, Ouganda	Kampala/Jakarta/Kampala	7 458
21. Ministre de la santé, Ouganda	Kampala/Jakarta/Kampala	5 822
22. Ministre des terres, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau et du développement rural, Zimbabwe	Harare/Jakarta/Harare	9 000
23. Ministre de l'assainissement et des ressources en eau, Ghana	Accra/Jakarta/Accra	6 172
24. Ministre adjoint des finances et de l'économie, Zimbabwe	Harare/Jakarta/Harare	7 144
25. Ministre des ressources naturelles, Suriname	Paramaribo/Jakarta/Paramaribo	9 226
26. Ministre d'État à la santé, Éthiopie	Addis-Abeba/Jakarta/Addis-Abeba	6 964
27. Ministre des forêts et des changements climatiques, Malawi	Lilongwe/Jakarta/Lilongwe	5 859
28. Ministre de la santé, Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé/Jakarta/Sao Tomé	14 804
29. Ministre de l'eau et de l'énergie, Éthiopie	Addis-Abeba/Jakarta/Addis-Abeba	5 799
30. Ministre des ressources naturelles et de l'énergie, Eswatini	Mbabane/Jakarta/Mbabane	6 208
31. Ministre des infrastructures et des services météorologiques, Fidji	Suva/Jakarta/Suva	8 000

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
32. Ministre de la santé, Malawi	Lilongwe/Jakarta/Lilongwe	5 721
33. Ministre de la santé, Bhoutan	Thimphou/Jakarta/Thimphou	5 700
34. Ministre adjoint des collectivités locales et des travaux publics, Zimbabwe	Harare/Jakarta/Harare	11 714
35. Ministre adjoint de l'eau, République-Unie de Tanzanie	Dodoma/Jakarta/Dodoma	12 139
36. Ministre du tourisme et des affaires environnementales, Eswatini	Mbabane/Jakarta/Mbabane	6 262
37. Ministre des ressources naturelles et de l'énergie, Guinée-Bissau	Bissau/Jakarta/Bissau	8 850
38. Ministre des ressources en eau, Sierra Leone	Freetown/Jakarta/Freetown	3 432
39. Ministre de la santé et de l'assainissement, Sierra Leone	Freetown/Jakarta/Freetown	3 432
40. Ministre des travaux publics, Libéria	Monrovia/Jakarta/Monrovia	8 754
41. Ministre des finances, Lesotho	Maseru/Jakarta/Maseru	5 796
42. Ministre de la santé, Libéria	Monrovia/Jakarta/Monrovia	8 755
43. Secrétaire d'État, Ministère du développement rural, Cambodge	Phnom Penh/Jakarta/Phnom Penh	1 580
44. Secrétaire d'État à l'économie agraire, Cabo Verde	Praïa/Jakarta/Praïa	6 800
45. Secrétaire d'État, Cambodge	Phnom Penh/Jakarta/Phnom Penh	889
46. Président du Comité d'urgence du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la Santé sur la fièvre jaune	Lagos/Florence	883
47. Secrétaire exécutif de l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme	New York/Paris	5 069
Total		322 475

Annexe VIII

Déroations accordées au bénéfice du Fonds des Nations Unies pour la population (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Déroations accordées pour voyages particulièrement fatigants		
1. Membre du personnel	New York/Paris/New York	2 456
Déroations accordées à de hautes personnalités		
2. Ministre de la santé, Burkina Faso	Ouagadougou/Paris/Ouagadougou	4 795
3. Ministre de la planification, Iraq	Erbil/Bagdad/Erbil	255
4. Ancien Gouverneur général du Canada	Ottawa/New York/Ottawa	1 038
5. Chef du Conseil national des femmes, Égypte	Le Caire/Ourghada/Le Caire	125
6. Première Dame du Burkina Faso	Ouagadougou/Lomé/Ouagadougou	1 164
7. Ministre de la planification, Égypte	Bagdad/Erbil/Bagdad	100
8. Ancien Gouverneur général du Canada	Ottawa/New York/Ottawa	260
9. Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Togo	Lomé/Paris/Lomé	2 085
10. Membre du Comité consultatif de supervision	Genève/New York/Genève	4 928
11. Ministre de la jeunesse et des sports, Égypte	Le Caire/Amman/Le Caire	286
12. Ministre de la planification et du développement national, Somalie	Mogadiscio/Kigali/Mogadiscio	1 828
13. Membre du Comité consultatif de supervision	Quito/Panama	869
14. Membre du Comité consultatif de supervision	Quito/Panama	689
Déroations accordées faute de place dans la classe normalement prévue		
15. Membre du personnel	Helsinki/Vantaa/Amsterdam/Stavanger	167
Total		21 044

Annexe IX

Dérogations accordées au bénéfice du Fonds d'équipement des Nations Unies (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Dérogations accordées à de hautes personnalités		
1. Ministre de l'environnement, des changements climatiques et des ressources naturelles, Gambie	Banjul/Bruxelles/Banjul	2 790
2. Ministre d'État à l'énergie et au développement des ressources minérales, Ouganda	Entebbe/Kigali/Entebbe	390
3. Secrétaire permanent, Ministère de l'énergie et du développement des ressources minérales, Ouganda	Entebbe/Kigali/Entebbe	390
Total		3 570

Annexe X**Dérogations accordées au bénéfice du Haut-Commissariat
des Nations Unies pour les réfugiés
(1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Dérogations accordées pour raisons médicales		
Membre du personnel	Addis-Abeba/Genève	1 392
Total		1 392

Annexe XI

Dérogations accordées au bénéfice du Programme des Nations Unies pour l'environnement (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Dérogations accordées à de hautes personnalités		
1. Directeur général et membre du gouvernement, Agence nationale de protection de l'environnement, Afghanistan	Kaboul/Dubaï/Douchanbé/Dubaï/ Kaboul	1 596
2. Ministre de l'environnement, Nigéria	Abuja/Genève/Abuja	2 138
3. Ministre de l'environnement et du développement durable, Sénégal	Dakar/Paris/Stockholm/Paris/Dakar	1 280
4. Ministre de l'environnement, Rwanda	Kigali/Entebbe/Istanbul/Stockholm/ Istanbul/Entebbe/Kigali	2 859
5. Ministre de l'environnement, Égypte	Le Caire/Vienne/Stockholm/Vienne/ Le Caire	175
6. Ancien Ministre de l'environnement, Brésil	Rio de Janeiro/Stockholm/Brasilia	3 454
Total		11 502

Annexe XII

**Dérogations accordées au bénéfice du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
(1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Dérogations accordées à de hautes personnalités		
1. Ministre des travaux publics et du logement, Jordanie	Amman/Le Caire/Amman	462
2. Ministre de la justice, Iraq	Bagdad/Le Caire/Bagdad	261
3. Ministre des travaux publics et du logement, Jordanie	Amman/Doubaï/Amman	448
4. Gouverneur de Qena, Égypte	Le Caire/Nairobi/Kisumu/Nairobi/ Le Caire	800
Dérogations accordées faute de place dans la classe normalement prévue		
5. Président de Daiken Corporation Ltd.	Nairobi/Fukuoka	1 053
6. Ingénieur, Daiken Corporation Ltd.	Nairobi/Fukuoka	1 053
Total		4 078

Annexe XIII

Dérogations accordées au bénéfice de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Dérogations accordées à de hautes personnalités		
1. Ministre de l'intérieur par intérim, Kazakhstan	Astana/Almaty/Astana	224
2. Ancien Ministre des affaires étrangères, Tadjikistan	Douchanbé/Tachkent	286
3. Chef de l'Organisation centrale d'audit, Égypte	Le Caire/Charm el-Cheikh/Le Caire	140
4. Ministre de l'intérieur, Mozambique	Maputo/Johannesburg/Maputo	415
5. Ministre du genre et de la famille, Burkina Faso	Ouagadougou/Dakar/Ouagadougou	227
6. Princesse Laurentien des Pays-Bas	Amsterdam/Vienne/Amsterdam	428
Dérogations accordées faute de place dans la classe normalement prévue		
7. Membre du personnel	Tachkent/Astana	135
8. Membre du personnel	Tachkent/Astana	135
Total		1 990

Annexe XIV

Dérogations accordées au bénéfice de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Dérogations accordées à de hautes personnalités		
1. Prince et chef coutumier, Nigéria	Lagos/Abuja/Lagos	184
2. Roi et chef coutumier, Nigéria	Lagos/Abuja/Lagos	184
3. Chef et chef coutumier, Nigéria	Calabar/Abuja/Calabar	170
4. Roi et chef coutumier, Nigéria	Owerri/Abuja/Owerri	229
5. Roi et chef coutumier, Nigéria	Ilorin/Abuja/Ilorin	109
6. Émir de Fika et chef coutumier	Maiduguri/Abuja/Maiduguri	223
7. Roi et chef coutumier, Nigéria	Lagos/Paris/Lagos	5 076
8. Président du Conseil national des femmes, Égypte	Le Caire/Genève/Le Caire	706
9. Président du Conseil national des femmes, Égypte	Le Caire/New York/Le Caire	1 808
10. Ambassadeur et Secrétaire général adjoint de la Ligue des États arabes	Le Caire/New York/Le Caire	2 400
11. Chef de la Commission nationale de la femme libanaise, Liban	Beyrouth/New York/Beyrouth	1 420
12. Ministre des affaires politiques et parlementaires et Président du Comité interministériel chargé de l'autonomisation des femmes, Jordanie	Amman/New York/Amman	3 695
13. Professeur émérite de droit, États-Unis d'Amérique	Raleigh/Miami/Raleigh	67
14. Président du Conseil national des femmes, Égypte	Le Caire/New York/Le Caire	1 279
Dérogations accordées faute de place dans la classe normalement prévue		
15. Membre du personnel	Le Caire/Bagdad	386
16. Volontaire des Nations Unies	Le Caire/Bagdad	386
Total		18 322

Annexe XV

Déroations accordées au bénéfice du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Déroations accordées pour voyages particulièrement fatigants		
1. Membre à plein temps de l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation	Conakry/Brazzaville	2 859
2. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Moscou/New York	5 787
3. Membre du Bureau du Directeur général de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés	Istanbul/Kinshasa/Istanbul	2 304
4. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	Riyad/Madrid/Paris/Antalya/Bakou/ New York	7 741
5. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Riyad	5 746
6. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	Paris/Malte/Antalya	1 379
7. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Madrid/Rabat/New York/ Madrid/Bologne/Rabat	6 203
8. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Séville/Madrid/Moscou/ Malmö/New York	10 977
9. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	Madrid/Genève/Astana/Doubaï/ Erevan/New York	7 208
10. Titulaire d'un contrat de vacataire international, niveau 4	Londres/Singapour/Londres	3 432
11. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Le Caire/New York	2 945
12. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Madrid/Islamabad	7 494
13. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Jérusalem/New York	8 454
14. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Madrid/New York	5 182
15. Vice-Président du Conseil d'administration du Partenariat mondial Halte à la tuberculose	Genève/Delhi	1 000
16. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Madrid/Marrakech/Tanger/ New York	6 492
17. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	New York/Rome/Munich	6 585
18. Conseiller principal auprès du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	Rome/New York/Munich/New York/ Bruxelles	7 935
Déroations accordées à de très hautes personnalités		
19. Ancien Président, Irlande	Dublin/Kigali	1 098
20. Ancien Premier Ministre, Espagne	Madrid/Marrakech/Madrid/	457
21. Ancien Président, Croatie	Zagreb/Marrakech/Paris	10 301

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Dérogations accordées pour raisons médicales		
22. Membre du personnel (contrat de vacataire) dans le cadre du projet de la Cellule d'innovation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Doha/Doubaï/Doha/New York	3 822
23. Responsable pays, Centre de projets au Brésil, UNOPS	Brasilia/Panama/Brasilia	640
24. Conseiller principal en matière de sécurité sur le terrain, Bureau du Directeur régional pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	Mexico/Vienne	2 613
25. Titulaire d'un contrat de vacataire international, niveau 4, UNOPS	Londres/Istanbul/Khartoum/Istanbul/Édimbourg	1 577
26. Spécialiste de la gestion des programmes	New York/Malaga/New York	4 699
27. Conseiller principal, Partenariat mondial Halte à la tuberculose, TB REACH, Inde	Genève/Delhi	1 000
28. Directeur exécutif, Wote Youth Development Project, Kenya	Genève/Delhi	1 000
29. Directeur exécutif de CITAM+, Zambie	Genève/Delhi	1 000
30. Président du Groupe de travail sur la recherche, Partenariat mondial Halte à la tuberculose	Genève/Delhi	1 000
31. Président des Groupes de travail sur la mise en œuvre, Partenariat mondial Halte à la tuberculose	Genève/Delhi	1 000
32. Membre du Conseil d'administration, Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme	Jacksonville/New York/Genève/Montréal/Atlanta	4 042
33. Ancien Président, Conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme	Genève/Kilimanjaro/Genève	866
34. Chef de Energy Access	Washington/Bruxelles/Kigali/Bruxelles/Washington	5 735
35. Responsable pays, Centre de projets au Brésil, UNOPS	Brasilia/Copenhague/Brasilia	2 524
Dérogations accordées à de hautes personnalités		
36. Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Guinée	Conakry/Istanbul/Conakry	1 661
37. Président du Conseil d'administration de la Banque de technologies et Président du Conseil consultatif international du Centre pour le développement international	Khartoum/Istanbul/Khartoum	1 520
38. Spécialiste des affaires étrangères auprès du Chef du Conseil présidentiel, Libye	Tripoli/Tunis/Tripoli	43
39. Conseiller financier auprès du Conseil présidentiel, Libye	Tripoli/Tunis/Tripoli	43
40. Maire de La Courneuve, France	Paris/Séville/Paris	214
41. Maire de Rabat, Maroc	Rabat/Paris/Séville/Paris/Rabat	484
42. Maire adjoint de Rabat, Maroc	Rabat/Paris/Séville/Paris/Rabat	484
43. Gouverneur de Damiette, Égypte	Le Caire/Paris/Séville/Madrid/Le Caire	584
44. Maire de Tunis, Tunisie	Tunis/Séville/Tunis	702
45. Membre du Conseil d'administration du Cadre intégré renforcé, République centrafricaine	Bangui/Nairobi/Paris-Genève/Paris/Nairobi/Bangui	583
46. Membre du Conseil d'administration du Cadre intégré renforcé, Zambie	Lusaka/Addis-Abeba/Genève/Francfort/Addis-Abeba/Lusaka	2 290
47. Membre du Conseil d'administration du Cadre intégré renforcé, Djibouti	Djibouti/Addis-Abeba/Genève/Francfort/Addis-Abeba/Djibouti	2 390

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
48. Vice-Président du Conseil d'administration du Partenariat mondial Halte à la tuberculose	Accra/Genève/Accra	2 992
49. Représentant principal de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies à Genève	Genève/New York/Genève	3 917
50. Ancien directeur de projet, péninsule arabique, International Crisis Group	Doubaï/Washington	3 230
51. Directeur de l'Institut d'études stratégiques du Kazakhstan auprès du Président du Kazakhstan	Tachkent/Almaty/Astana	1 884
52. Chef de l'association publique « Counter-Terrorism Committee », Kazakhstan	Tachkent/Almaty/Astana	3 917
53. Coordonnateur sous-régional pour l'Afrique occidentale et centrale, Comité des partenaires nationaux/régionaux, Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme	Ouagadougou/Dakar/Lomé/Accra/ Ouagadougou/Bobo-Dioulasso	125
54. Coordonnateur régional pour le paludisme, Organisation ouest-africaine de la santé, Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme	Ouagadougou/Dakar/Lomé/Accra/ Ouagadougou/Bobo-Dioulasso	125
55. Ancien Ministre de l'environnement et du changement climatique du Canada et Président du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général sur les engagements en faveur de la réduction à zéro des émissions nettes	Vancouver/New York/Vancouver	550
56. Directeur général, Département de la planification et de la coopération, Ministère de l'industrie et du commerce, République démocratique populaire lao	Vientiane/Singapour/Zurich/Genève/ Doha/Hanoi/Vientiane	5 697
57. Président du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, Coprésident du Processus de Douchanbé sur l'eau et Envoyé spécial du Président du Tadjikistan auprès du Groupe de haut niveau sur l'eau et le climat	Istanbul/New York/Istanbul	4 988
58. Membre du Conseil d'administration du Cadre intégré renforcé, Djibouti	Djibouti/Doha/Genève/Paris/Doha/ Djibouti	2 250
59. Point focal du Cadre intégré renforcé, Ministère de l'économie et des finances, Djibouti	Lusaka/Addis-Abeba/Genève/Vienne/ Addis-Abeba/Lusaka	2 370
60. Maire de La Courneuve, France	Paris/New York/Paris	4 181
61. Secrétaire adjoint à la planification et à la transition énergétique, Mexique	Mexico/Kigali/Mexico	5 595
62. Président de conseil d'administration, Ministère de la santé et du bien-être familial, Inde	Genève/Delhi	1 000
63. Directeur, Projets internationaux et questions émergentes, Migrant Clinicians Network, États-Unis d'Amérique	Genève/Delhi	1 000
64. Ministre fédéral de la santé, Nigéria	Genève/Delhi	1 000
65. Ministre de la santé, Brésil	Genève/Delhi	1 000
66. Ministre de la santé, Afrique du Sud	Genève/Delhi	1 000
67. Ministre de la santé, Kazakhstan	Genève/Delhi	1 000
68. Président du Comité de performance et de responsabilité du Conseil d'administration	Dakar/Bruxelles/Genève/Bruxelles/ Dakar	519
69. Membre du Conseil d'administration du Cadre intégré renforcé, République centrafricaine	Djibouti/Addis-Abeba/Lusaka/ Addis-Abeba/Djibouti	1 335
70. Directeur de programme, The Sunrise Project	San Francisco/New York/ San Francisco	1 186
71. Président-Directeur général du Council on Energy, Environment and Water	Valence/New York/Londres	5 753

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
72. Président-Directeur général de Climate Analytics	Düsseldorf/New York/Düsseldorf	5 793
73. Président-Directeur général de Juan Valdez Café	Bogota/New York/Bogota	1 237
74. Directeur exécutif de l'African Climate Foundation	Le Cap/New York/Le Cap	6 168
75. Ancien Ministre de l'environnement et du changement climatique, Canada	Ottawa/New York/Ottawa	812
76. Commissaire de l'Autorité espagnole des marchés financiers et Rapporteur de la plateforme de l'Union européenne sur la finance durable, Espagne	Madrid/New York/Madrid	5 726
77. Ancien Ministre des finances, Brésil	São Paulo/New York/São Paulo	2 341
78. Chercheur invité émérite au Center on Global Energy Policy	Los Angeles/New York/Los Angeles	1 415
79. Coprésident du Japan Climate Leaders' Partnership	Tokyo/New York/Tokyo	11 042
80. Président de la Commission néo-zélandaise sur les changements climatiques	Christchurch/New York/Christchurch	10 197
81. Ancien Ambassadeur d'Israël en France	Vnoukovo/Marrakech/Vnoukovo	2 006
82. Ancien Ministre des affaires étrangères, Égypte	Le Caire/Marrakech/Le Caire	1 068
83. Ancien Ministre des affaires étrangères, Équateur	Carthagène/Marrakech/Berlin	301
84. Ancien Ministre des affaires étrangères, Autriche	Valence/Marrakech/Valence	889
85. Ancien Ministre des sports, Fédération de Russie	Moscou/Marrakech/Moscou	2 256
86. Directeur général, Département de la planification et de la coopération, Ministère de l'industrie et du commerce, République démocratique populaire lao	Vientiane/Bangkok/Doha/Lusaka/ Addis-Abeba/Bangkok/Vientiane	2 524
87. Président de conseil d'administration, Cadre intégré renforcé	Genève/Lusaka/Addis-Abeba/Genève	1 710
88. Coordonnateur de groupe, Cadre intégré renforcé	Genève/Lusaka/Addis-Abeba/Genève	1 710
89. Président du Comité du commerce et du développement, Organisation mondiale du commerce	Genève/Addis-Abeba/Lusaka/ Addis-Abeba/Genève	2 061
Dérogations accordées faute de place dans la classe normalement prévue		
90. Consultant en gestion des programmes	Istanbul/Banjul/Istanbul	1 717
91. Spécialiste des ressources humaines, Région Afrique de l'UNOPS, Bureau multipays, Kenya	Pemba/Maputo	150
92. Expert de l'Institut d'analyse stratégique et de prévision	Bichkek/Tachkent/Almaty/Astana	3 917
93. Intervenant, conférence sur la coopération régionale des États d'Asie centrale dans le cadre du plan d'action conjoint pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Douchanbé/Tachkent/Douchanbé	383
94. Gestionnaire de portefeuille régional du Fonds européen d'investissement à Nairobi	Nairobi/Lilongwe	220
95. Directeur du bureau de pays au Costa Rica et du bureau multipays au Panama pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	San José/Panama/Georgetown	1 829
96. Directeur de pays, Énergie durable pour tous, Sierra Leone	Kigali/Addis-Abeba/Kigali	1 030
97. Administrateur hors classe, Bureau de la gestion des programmes	Yangon/Bangkok	80
98. Conseiller en pratiques de gestion de projets, Région de l'Afrique de l'UNOPS, Bureau multipays au Sénégal, Niger	São Paulo/Copenhague/Niamey	340
Total		279 634

Abréviation : UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Annexe XVI**Dérogations accordées au bénéfice du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (1^{er} juillet 2020-30 juin 2022)**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (dollars É.-U.)</i>
Classe affaires		
Dérogations accordées à de hautes personnalités		
Juge de la Cour pénale internationale	Amsterdam/Kilimanjaro/Amsterdam	5 795
Total		5 795

Annexe XVII

Récapitulatif des conditions de voyage prévues par l'Organisation selon la catégorie de voyageur et de voyage

<i>Catégorie de voyageur</i>	<i>Sous-catégorie de voyageur</i>	<i>Type de voyage</i>	<i>Classe</i>
Personnel	Vice-Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Sous-Secrétaire général (et membres de la famille concernés)	Tous	Classe affaires
	Fonctionnaire d'un rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et membres de la famille concernés)	Tous les déplacements officiels (sauf les voyages effectués au titre de la formation ou à des fins médicales, et au titre des évacuations pour raisons de sécurité)	Classe économique pour les vols directs de moins de 9 heures et ceux de moins de 11 heures avec escale ; classe affaires pour les vols plus longs
		Voyages Ressources humaines (nomination, affectation ou cessation de service)	
		Déplacement professionnel effectué au titre d'une formation, à des fins médicales ou en cas d'évacuation pour raisons de sécurité	Classe économique
		Voyage autorisé au titre des avantages du personnel (ex. : congé dans les foyers, visite familiale)	
Secrétaire général (et membres de la famille concernés)		Tous	Première classe
Présidence de l'Assemblée générale		Tous	Première classe
Non-fonctionnaire autorisé à voyager pour le compte de l'Organisation	Tous ^a	Tous	Classe économique

^a Les conditions de voyage en avion des membres des organes et organes subsidiaires, comités, conseils et commissions de l'Organisation sont fondées sur les dispositions de la circulaire [ST/SGB/107/Rev.6](#) du Secrétaire général.